

5.4

10

460

9

საისტორიო მუზეუმი
თბილისი
ფონდი № 1864
საბოლოო № 2
საგანი 9

1918

175g

2
membres, ^{de} G. ^{ber} Abachidze, M. G. Gad-
jinsky, J. ^{ber} Gaïdaroff, G. B. Gou-
gou, I. ^{ber} Tchikhenkeli, G. M. L...

1
VII. La Conférence de
paix de Trébizonde.

N° 54.

Rapport de la délégation
de la Diète Transcaucasienne
sur les négociations de paix
avec la Turquie.

Dans sa séance du 16 février
1918, la Diète Transcaucasienne
décida à l'unanimité de nommer une
délégation spéciale ^{pour} ~~admettre~~ des négociations
de paix avec la Turquie; les membres
de cette délégation ont été ^{élus} ~~nommés~~ dès
le lendemain. Elle ^{se compose de} ~~comprend~~
président A. I. Tchikhenkeli, et, comme

(x) Toutes les dates sont, dans ce Rapport,
indiquées d'après l'ancien style.

membres, ^{de} G. ^{ber} Abachidze, M. G. Gad-
jinsky, J. ^{ber} Gaidaroff, G. B. Gva-
lava, R. J. Katchagnouni, G. M. Las-
khichvili, M. J. Merhtieff Kh. ^{ber}
Khas-mamedoff, A. J. Khatissoff
et A. a. Cheikh-oul-Islamoff.

^{Il} ^{après} ^{leurs} ^{tendances}, ^{les} ^{personnes} ^{se} ^{clas-}
^{saient} ainsi: 2 social-démocrates,
2 membres du parti Dachnaxoutun,
2 noussavattistes, 1 représentant du
bloc socialiste musulman, 1 représen-
tant du groupe Goummet ^(X) 1 membre
du parti des musulmans de Russie,
1 socialiste-fédéraliste et 1 national-
iste musulman.

(X) Parti,
social-dém-
ocrate musul-
man.

Le départ de la délégation
pour Trébizonde ^{fut} ^{retardé} ^{en}
^{raison} ^{du} ^{retard} ^{de} ^{la} ^{départ} ^{recu} ^{le} ¹⁷ ^{février}
du secrétaire de la délégation russe
pour la paix, Karachan, ^{cette} ^{dé-}
^{peche} ^{annonçait} ^{que} ^{le} ^{lendemain}
devait être signé à Brest-Litovsk
le traité de paix en vertu duquel
Batoum, Kars et Ardagan
auraient été libérés.
Il ^{avait} ^{exigé} ^{le} ^{désarmement} ^{de} ^{l'es-}
corte, composée de 50 personnes, qui

avait accompagné la délégation depuis Batoum. Les Turcs nous considéraient comme leurs hôtes et étaient d'avis qu'une délégation de paix ne devait pas être accompagnée de gens armés. La délégation Transcaucasienne, au contraire, affirmait que Trébizonde ~~était~~ ^{était} un endroit neutre, n'appartenant juridiquement ni à la Russie, ni à la Turquie, et que par conséquent cette délégation ne pouvait être ^{l'objet d'} ~~général~~ ^{pas} soumise à aucune mesure restrictive. La question fut ~~la~~ laissée ouverte jusqu'à l'arrivée de la délégation Ottomane, le 27 Février; ~~à ce moment~~, après l'arrivée attendue depuis trois jours, la délégation Transcaucasienne s'appretait ^(à ce moment) ~~déjà~~ à rentrer à Batoum, pour attendre là l'arrivée des Turcs de Constantinople.

Le même jour, après ^(un échange) de visites faites mutuellement ^{entre} par les représentants des deux délégations, ~~il~~ eut lieu une entrevue de leurs présidents, au cours de laquelle la délégation ~~il~~ eut en tout 6 réunions précédentes et

(x) Voir N° 55

7
venue à Trébizonde avec les pleins pouvoirs et le désir de conclure la paix et d'établir une amitié éternelle.

5
Transcaucasienne & posa aux Turcs par écrit la question suivante : ~~Sur des conditions~~ l'avis exigeant l'évacuation de Kars, de Batoum et d'Ardayan, reçu par le Commissariat de Transcaucasie de Vexhib-Pacha, signifia-t-il le refus de poursuivre les négociations? Sans donner de réponse écrite, le président de la délégation Ottomane & déclara que l'arrivée de la délégation turque à Trébizonde était le résultat du désir de la Porte de poursuivre les négociations avec la Transcaucasie; quant aux exigences de Vexhib-Pacha, il n'en avait aucune connaissance. Le soir du même jour, la délégation Transcaucasienne ~~est venue~~ vint occuper l'appartement qui lui avait été préparé, après avoir laissé l'escorte à bord du vaisseau.

L'ouverture de la conférence eut lieu le 1 Mars. La conférence eut en tout 6 réunions plénières et

(x) Voir N° 55

7
venue à Trébizonde avec les pleins pouvoirs et le désir de conclure la paix et d'établir une amitié éternelle.

6
2 réunions particulières.

La conférence a été présidée par Rauf-bey, président de la délégation ottomane.

Tout en maintenant son point de vue au sujet de la neutralité de Trébizonde et après avoir déclaré que la présidence devait revenir à tour de rôle aux présidents ^{des} deux délégations, la délégation Transcaucasienne a décidé, néanmoins, en raison de l'importance de sa mission, de ne pas ~~passer~~ ^{à ce sujet} provoquer de conflit et de retirer sa proposition relative à la présidence.

Avant l'ouverture de la conférence, ~~il est résulté~~ ^{il eut lieu} une conversation semi-officielle entre les présidents des deux délégations; on put en conclure que le Gouvernement Turc "désirait conclure avec la Transcaucasie une paix fraternelle et durable", et que "la guérison de la plaie avait survécu après tant de blessures" et que "la délégation turque était

7
venue à Trébizonde avec les pleins⁴ pou-
voirs et le désir de conclure la paix
et d'établir une amitié éternelle.

Cependant, dans les pleins pouvoirs
officiels présentés par le président
de la délégation Ottomane, il était
indiqué seulement que Rauf-bey
était autorisé par le Gouvernement
Impérial à entrer en négociations,
conformément aux instructions reçues
par lui, Rauf-bey, avec une délé-
gation qui doit arriver à Trébizonde
pour représenter le Gouvernement

de la Conférence

républicain du Caucase; dès la pre-
mière séance, d'ailleurs, la déléga-
tion ottomane a présentée à la délé-
gation Transcaucasienne un écrit
dans lequel, après avoir affirmé son
désir sincère d'établir des rapports
de bon voisinage (sans parler de
paix) avec la République en voie
de formation au Caucase, elle
lui demandait de faire des déclara-
tions précises sur l'essence, la forme,

elles a présentée une nouvelle déclaration

(x) Voir N° 56.

(xx) Voir N° 57

9
dans laquelle, nous n'en qu'un traité
signé entre deux États ne ^{pourrait} entrai-
ner aucune conséquence pour un troi-

8
l'organisation politique et administra-
tive de cette République (x). 8

Dans sa réponse, lue à la
2^e séance de la conférence, la délé-
gation Transcaucasienne a déclaré
qu'à la suite du coup d'État bolche-
viste, un nouveau gouvernement in-
dépendant s'était formé en Transcau-
casie, qu'il était actuellement respon-

Transcaucasie était ~~indépendante~~ ^{deormais}
~~un État~~ ^{un État indépendant} qui ~~est en~~ ^{est en} relations
internationales avec d'autres et ^{qu'il} avait
protésti contre le traité de Brest-Li-
towsk, signé ~~en~~ ^{en} dehors de lui,
tout cela malgré qu'il n'eût pas,
jusqu'à présent, déclaré et notifié
(aux puissances) son indépendance; (xx).

La délégation Ottomane ne se ~~satisfaisant~~
montrée ^{pas} satisfaite de ces explications
et, à la 3^e séance de la conférence,
~~elle~~ a présenté une nouvelle déclaration.

(x) Voir N° 56.

(xx) Voir N° 57

9
dans laquelle, nous n'en gé⁹ un traité
signé entre deux États ne ^{pourait} entrai-
ner aucunes conséquences pour un troi-
sième, elle insistait sur cette idée que,
si la Transcaucasie voulait profiter
de cette règle du droit des gens, elle de-
rait se constituer conformément à ce
droit et prendre des mesures pour obte-
nir la reconnaissance de la part de toutes
les autres puissances. On y disait cepen-
dant en même temps que la reconnai-
sance ne peut pas avoir d'effet rétro-
actif et que le Gouvernement Trans-
caucasien, lorsqu'il a ^{proclamé} déclaré ^{dans son}
^{télégramme} ~~le 23~~ 23 Janvier qu'il la vices-
sité de conformer ses actes ~~aux~~ ^à l'attitude et aux actes des autres
gouvernements autonomes qui font
l'ensemble fait l'unité territoriale
de la République Russe, et lorsqu'il
s'est abstenu d'envoyer des représen-
tants à la conférence de Brest, ~~en~~
s'est, par là-même, considéré non
comme État indépendant, mais comme
un membre de la République Fédérative
Russe. X

(X) Voir N° 58

validité du traité de Brest-Litovsk ¹⁴ dans
 la partie concernant la Transcaucasie.
 La déléation Transcaucasienne ^{fit} ~~acceptait~~

Pour ces raisons, la ¹⁰ déléation
 Ottomane déclarait inacceptable pour
 elle la déclaration de la déléation
 Transcaucasienne au sujet de la non-
 reconnaissance par elle du traité de
 Brest-Litovsk dans la partie rela-
 tive au Caucase (*).

En même temps, dans une autre
 déclaration, la déléation turque de-
 mandait qu'on donnât une définition
 officielle de la forme du gouverne-
 ment, des frontières territoriales de
 la Transcaucasie, de sa langue et de
 sa religion officielle, et qu'on déter-
 minât ~~son~~ également d'une façon
 précise la situation ^{et l'attitude} du gouvernement
 Transcaucasien à l'égard de l'Empire
 Ottoman.

Dans sa réponse à cette déclara-
 tion, la déléation Transcaucasienne ~~et~~
 marquait son désaccord avec l'opinion ^{Cémin} par
 la déléation Ottomane relativement à la

(*) Voir N° 58

validité du traité de Brest-Litovsk¹⁴ dans
 sa partie concernant la Transcaucasie.
 La délégation Transcaucasienne ^{fit} ~~avait~~
 remarqué, à la 4^e séance de la conférence,
 que lorsque le Gouvernement Ottoman
^{était arri-} ~~advenait~~ le 1/14 Janvier, par l'inter-
 médiaire de son haut commandement,
 au Gouvernement Transcaucasien, en
 vue de ^{l'établissement} des rapports pacifiques
 entre la Turquie et la Transcaucasie,
 il ~~avait~~ ^{avait} donné lui-même ^{donné} au gouver-
 nement de cette dernière le nom de gouverne-
 ment indépendant; que, plus tard,
 en répondant à une communication
 du Gouvernement Transcaucasien sur
 la nécessité pour celui-ci de confirmer
 ses actes aux opinions et aux souhaits
 de ~~se~~ voir des autres gouvernements auto-
 nomes, le Gouvernement Ottoman avait
 dit qu'il était prêt à envoyer des
 délégués "en vue de pourparlers de
 paix définitifs" et pour signer "un
 traité de paix définitif." La délégation
 Transcaucasienne ^{fit} ~~avait~~ remarquer

(x) Voir N° 65

(x) Voir N° 67

Déclaration a été présentée par la délé-
 gation Ottomane ^{au cours de} la même séance
 en même temps que le fait même ¹² pour
 les deux délégations de se trouver ensemble
 à Trébizonde ^{était} une preuve que les deux
 côtes ^{proposaient} ignorent le traité de Brest-
 Litovsk; le point principal sur lequel les
 discussions ^{devaient} porter ne ^{devait} pas
 être, d'ailleurs, une question de forme ju-
 ridique, mais le fond même des choses,
 d'autant plus qu'à la ratification du
 traité de paix ~~future~~ futur par l'Etat
 indépendant de Transcaucasie, toutes
 les formalités exigées par le droit inter-
 national seraient remplies. Aussi la délé-
 gation Transcaucasienne insistait-elle
 pour qu'on passât à la discussion des
 propositions concrètes, qui de l'avis de
 deux délégations, ^{devaient} ~~devaient~~ former la
 base d'une paix stable entre l'Etat
 Transcaucasien et l'Etat Ottoman ^(x).
 En même temps, la délégation
 Transcaucasienne donna quelques brèves
 renseignements sur la forme de gouver-
 nement de la Transcaucasie.

Une ~~longue~~ ^(très élevée) réponse ~~à cette~~

(x) Voir N° 65

(x) Voir N° 67

déclaration a été présentée par la délé-
 gation Ottomane ^{au cours de} la même séance.
 Cette délégation exprimait l'avis que
 la protestation formulée par un Etat
 en voie de formation ^{et} qui ^{ne fait} pas
 encore partie de l'ensemble des Etats,
 contre ~~un~~ les clauses d'un traité con-
 stituant un acte international, ne
~~peut~~ ^{pourrait} avoir aucune valeur juridique,
 que cette protestation ~~soit~~ ^{soit} antérieure
 ou postérieure à la signature de ce
 traité. La délégation déclarait en
 même temps que les pourparlers
 actuels n'ont d'autre but que de préparer
 le terrain pour l'établissement des relations
 économiques et commerciales, et de
 fixer certains détails d'ordre pratique
 et technique restés en dehors des clauses
 du traité de Prost-Litovk; ~~ils~~ à aucun
 degré ils ne signifient la négation de
 la valeur de ce traité. (x)

Néanmoins, la délégation Trans-
 caucasienne, en maintenant son point

(x) Voir N° 66

qu'après une renonciation du gouvernement

(x) Voir N° 67

15 Transcaucasien à toutes protestations aux 15
sardjars de Batoum, d'Ordagan et
de Kars (*) A la suite de cette déci-

14 de vue primitif, ~~a proposé~~ ^{soumis}, à la 5^e
séance de la Conférence, à la déléation
Turque les propositions élaborées par
la Diète le 17 Février (4 articles) et
~~recommanda son affirmation~~ ^{affirma de nouveau}
~~après la délibération~~ (antérieure) que
toutes les formalités exigées par le droit
international seraient remplies lors
de la ratification du traité de paix
par l'Etat indépendant de la Trans-
caucasie (*).

La déléation Ottomane a for-
mulé des protestations ^{très} ~~les plus~~ énergiques
contre le 4^e point (le « droit de l'Ana-
tolie Orientale de disposer d'elle-même »)
dans lequel elle ~~regardait~~ ^{avait vu} une immixtion
dans les affaires intérieures de la Tur-
quie; elle ~~a fait~~ ^{fit} savoir en même temps
qu'une reconnaissance définitive et
officielle de la République Caucasienne
ne ~~peut~~ ^{pourrait} résulter que d'une clause spé-
ciale dans le traité et que les ~~4~~ ² négocia-
tions à ce sujet ne pourraient être entamées
qu'après une renonciation du gouvernement

(*) Voir N° 67

15
Transcaucasien à toutes prétentions aux 15
sandsjaks de Batoum, d'Ordagan et
de Kars (x) et la suite de cette déclara-
tion une interruption des pourparlers
~~fut~~ décidé d'un commun accord entre
les deux délégations, pour leur per-
mettre de donner le temps de recevoir de nou-
velles instructions de leurs gouvernements
respectifs.

Le même jour, le 22 Mars, une
partie de la délégation est partie pour
Tiflis, dans le but de présenter un rap-
port à la Diète; celle-ci a donné, à
la suite de cela, des pouvoirs extraordinaires
au président de la délégation. Le 5
Avril, dans la 6^e et dernière séance
de la conférence la délégation a déclaré
que ^{la Transcaucasie} ~~se~~ ^{consentait} à céder aux Turcs
l'arrondissement d'Oltey, et la partie
sud de celui d'Ordagan, et la partie sud-
ouest de celui de Kars et la partie ouest
de celui de Kaguyzman; en même temps
elle se déclarait disposée à se mettre d'accord
avec les Turcs pour élaborer une façon

(x) Voir N° 68

comme nécessaire / ^{consistait} la proclamation par
la Transcaucasie de son indépendance (t) Le 1^{er}

(x) Voir N° 75

(xx) Voir N° 76

(xxx) Voir
N° 77

(t) Voir N° 81

de discuter la question arménienne qui
serait acceptable pour la délégation¹⁶
Ottomane et qui permettrait en même
temps à la délégation Transcaucasienne
de poser et de résoudre, au cours des
négociations, la question du retour et de
la réinstallation ^{dans leur pays} des Arméniens sujets
turs; ainsi que des réfugiés d'autres natio-
nalités, et de discuter les garanties ca-
pables ~~de les protéger~~ ^{d'assurer leur sort} dans l'avenir^(x).

À la suite de cette déclaration, la
délégation Ottomane a demandé l'in-
terruption des travaux de la conférence
jusqu'à la réception ~~de la~~ ^{de} nouvelles instructions de la Porte. Le 6
Avril, à 7 heures du soir, un ultimatum
du Gouvernement Turc ~~arriva~~ ^{arriva} exigeant ~~que nous~~ la communication de
nos propositions définitives dans un
délai de 48 heures.^(xx) Le lendemain
matin, cet ultimatum, en même temps
que la déclaration de A. J. Tchschenseli,
~~arriva~~ ^{fut} télégraphiés au Gouvernement
de Tiflis^(xxx). Le 8 Avril, la réponse

(x) Voir No 71.

(xx) Voir No 72

(xxx) Voir No 73.

comme nécessaire / courirait la proclamation par le
caucasie de son indépendance. (t) Le 1.

(x) Voir No 75

(xx) Voir No 76

(xxx) Voir
No 77

(t) Voir No 81

Avril, sans la matinée, l'accord n'ayant
~~pu se faire~~ la délégation ^{Transcaucasienne} fut
 rappelee par le gou-

de ce dernier est arrivé, formulant le 17
 maximum de concessions (x); le même jour,
 à la suite d'une décision unanime de
 la délégation, un télégramme a été
 envoyé à Tiflis, affirmant la nécessité
 ou l'ensemble des circonstances de re-
 connaître le traité de Brest-Litovsk (xx).
 La réponse du gouvernement n'étant
 pas arrivée le 28 mars à 9 heures du
 soir. et que le délai fixé pour l'ulti-
 matum, prolongé de 48 heures encore,
 étant écoulé, le président de la délégation
 a répondu à Rauf-bey, se fondant
 sur une décision prise à l'unanimité par
 la délégation, que la délégation de la
 Transcaucasie acceptait le traité de
 Brest-Litovsk (xxx). A la suite de cela,
 le 31 mars, Rauf-bey a ~~signé~~ ^{signé} con-
 senti à la délégation qu'en raison de
 cette acceptation et pour amener ses alliés
 à participer aux négociations du "traité
 d'amitié", le gouvernement ottoman
 considérait la proclamation par la Trans-
 caucasie de son indépendance (†). Le 1-

comme
 nécessaire

(x) Voir N° 75
 (†) Voir N° 81

(xx) Voir N° 76

(xxx) Voir
 N° 77

Avant, sans la matinée, l'accord n'ayant
~~pu se faire~~ ^{pu se faire} la délégation ¹⁸ Transca-
 casienne ~~fut~~ ^{fut} rappelée par le gou-
 vernement ^(*); elle est partie le même
 jour pour Tiflis. Au moment de
 quitter la délégation turque, il ~~fut~~
^{convenu,} ~~établi~~ au cours d'une réunion privée,
 que les deux délégations considéraient
 ce départ non ~~comme une~~ ^{comme une} rupture,
 mais comme une ^{simple} interruption des tra-
 vaux de la conférence.

(*) Voir N° 84

pleins pouvoirs pour

Transcaucasie.

Rauf-bey. Nous avons des ²⁰pouvoirs

N° 55

19

Conversation entre les présidents
de la délégation Transcaucasienne
et de la délégation Ottomane.

(27 Février (12 Mars) 1918)

A. J. Tchoukenskeli. Nous sommes dé-
légués par la Diète Transcaucasienne
pour entamer des négociations d'une
façon indépendante.

Rauf-bey. Notre délégation se
propose d'entamer, au nom du
Gouvernement Impérial Ottoman, des
négociations avec la délégation qui
arrivera à Trébizonde pour représenter
le gouvernement républicain de la
Transcaucasie.

A. J. Tchoukenskeli. Avez-vous les
pleins pouvoirs pour négocier la paix?

Transcaucasie.

Rauf - bey. Nous avons des ²⁰pouvoirs
pour visiter toutes les propositions que
pourra nous faire le Gouvernement
Transcaucasien.

A. I. Tchekheuli. Je vous ^{demande}
prie de m'excuser, mais avant que
^{vous passiez} ~~faire~~ une visite à la déléga-
tion turque, je voudrais, dans une conversa-
tion avec vous, m'expliquer le président
résoudre certaines questions ^{politiques} ~~politiques~~.

Notre arrivée a été provoquée par
un télégramme reçu de Tiflis, disant
que Veshib-pacha avait deman-
dé au général Odichelidze de Trans-
^{communiquer} ~~mettre~~ au Gouvernement Transcau-
sien que ^{celui} ~~il~~ devait ^{en} l'exécution des clauses
du traité de Brest-Litovsk, évacuer
Kars, Batoum et Ardagan. A la
réception de ce télégramme, la Ditché et
le Gouvernement ont ~~demandé~~ ^{demandé}, par
l'intermédiaire de Veshib-pacha, ^(demande)

nous appeler des ^{délégués} ~~délégués~~
que nous sommes les représentants de la
Transcaucasie.

Gouvernement Ottoman si, ²¹ en exigeant
cette évacuation, il entendrait montrer
par là qu'il ne désirait pas ^{pour le moment} entre-
prendre avec nous des négociations de
paix.

Ne sachant pas si la Diche est
déjà en possession d'une réponse du
Gouvernement Ottoman, je vous prie
de me dire si vous avez connaissance
des télégrammes envoyés par la Diche
et le Gouvernement, ^{ainsi que} de la façon
de voir du Gouvernement Ottoman
sur cette question? Et au cas où vous
en auriez connaissance, croyez-vous
devoir continuer les négociations de
paix?

Rauf-bey. Nous ne sommes pas
au courant de cette affaire. Avant
de vous donner une réponse, nous
avons besoin de réfléchir à la question.
Je vous prie de me poser votre question
par écrit, en langue française.

nous appeller de la guerre
qui nous sommes des représentants de la
Transcaucasie.

Rauf-bey. Le fait de vous appeler ²³
d'élégation russe résulte d'un malentendu
parfaitement que

A. I. Tchachenkeli fait tenir ²²
Rauf-bey la question suivante, en
langue française:

~~Les présidents de la Diète Trans-
caucasienne et du Gouvernement Trans-
caucasien ont demandé, par l'entre-
mise de Vexhib-pacha, au Gouverne-
ment Ottoman si les exigences du
généralissime turc relatives à l'oc-
cupation de Kars, Batoum et Arda-
gan devaient être interprétées comme
montrant que le Gouvernement Otto-
man ne désirait pas continuer les
négociations de paix avec le gou-
vernement Transcaucasien, qui ne
reconnait pas le pouvoir du Conseil
des Commissaires du peuple et considère
le traité conclu à Brest-Litovsk~~

Gouvernement transcaucasien
mexico.

A. I. Tchachenkeli. On persiste à
vous appeler d'élégation russe, tandis
que vous soumettez des représentants de la
Transcaucasie.

²³
Rauf-bey. Le fait de vous appeler
 d'élégation russe résulte d'un malentendu.
 Nous savons parfaitement que
 vous êtes des représentants du gouverne-
 ment de la République Transcauca-
 sienne.

A. J. Tchekendeli. Nous n'avons
 plus de questions préliminaires à poser.
 En est-il de votre côté?

Rauf-bey. Nous vous avons
 présenté nos pleins pouvoirs et nous
 voudrions prendre connaissance des vôtres.

A. J. Tchekendeli fait connaître
 à Rauf-bey et aux délégués turcs qui
 l'accompagnent les pleins pouvoirs
 de la délégation Transcaucasienne.

Rauf-bey. M. Tchekendeli peut-il
 nous expliquer la forme du gouverne-
 ment du Caucase et nous dire qui
 doit va signer le traité de paix?

A. J. Tchekendeli. Le Gouvernement

Rauf-bey. Je vous remercie pour
 ces explications précieuses. Aussitôt que
 cela vous sera possible, nous discuterons

ces questions entre nous et nous l'établirons
notre point de vue.

A. J. Tchekenseli. Une question pratique

de la Transcaucasie s'est formée l'adant
la convocation de la Diète, après le coup
d'état d'Octobre. Après la convocation
de la Diète, le Gouvernement a remis
entre les mains de celle-ci tous ses pou-
voirs. La forme du gouvernement
n'a pas encore été fixée, mais on peut
dire d'avance que le régime de la
Transcaucasie sera républicain.

Rauf-bey. Ne croyez pas que
nous manquions de confiance à l'égard
de vos pleins pouvoirs. Mais nous
voudrions connaître la forme du gou-
vernement qui est celle de la Trans-
caucasie. Est-ce de la Diète ou du
Gouvernement que vous allez recevoir
vos instructions?

A. J. Tchekenseli. Des deux ensemble,
car la délégation vient au nom de
la Diète, qui est la source de pouvoir.

Rauf-bey. Je vous remercie pour
ces explications précieuses. Aussitôt que
cela vous sera possible, nous discuterons

ces questions entre nous et nous établi-
 rous notre point de vue.

A. J. Tchenseli. Une question pratique
 se pose pour nous : celle de pouvoir
 débarquer avant la tombée de la nuit.
 Aussi, il serait désirable que toutes les
 questions soient tirées au clair le plus
 tôt possible.

Rauf-bey. En mon nom et en
 celui de mes collègues, qui pensent de
 même que moi, je puis vous dire d'une
 façon amicale et confidentielle que
 notre Gouvernement désire conclure
 avec la Transcaucasie une paix fran-
 chement et durable. Grâce à notre
 amitié, nous ~~serons~~ n'aurons
 plus de craintes pour l'avenir. Nous
 n'avons aucun desirs cachés. La paix
 est également désirable pour les deux
 parties. Après tant de blessures, la
 guérison doit venir. Nous avons la
 ferme intention d'aller au devant
 de vous. Il n'existe rien qui doive
 nous diviser. Mais il ne faut pas man-
 quer à notre rapprochement une trop

nos discussions. En attendant, nous vous
 demandons de ~~déménager et de venir~~

grande publicité, pour que les ²⁶ peuples
nationaux dont l'intérêt est de nous ^{Rein}
des obstacles ne puissent nous gêner.

Nous reconnaissons que les deux
Gouvernements ont l'intention de conclure
une paix rapide pour le bien commun
de tout l'Orient. Et, il n'aurait
quelque retard dû à la nécessité de conseil-
ter, dans certains cas, notre gouverne-
ment, vous ne ~~devez~~ devez pas l'inter-
préter comme une difficulté suscitée
volontairement. Nous vous demandons
de ~~venir~~ débarquer le plus tôt possible
pour venir vous installer sur la côte,
car votre séjour prolongé à bord
du vaisseau provient une mauvaise
impression sur la population. Je vous
 prie, encore une fois, de croire à nos
meilleures intentions.

A. J. Tchukhenseli. Je vous en
remercie sincèrement et je vous prie
de m'excuser si, ne devant pas
^{de communication} nouvelles de notre Gouvernement relati-
vement à la décision prise par le

~~mon~~ nos discussions. En attendant, nous vous
demandons de ~~déménager~~ et de venir

de barquer sur la côte. Vous devez tenir
compte de ce que nous ^{avons} ~~passé~~ ^{fait} ~~et les~~ ²⁸ ~~pour~~
voirs ^{ni un seul} ~~et~~ le désir de conclure la paix sans

Gouvernement Ottoman, j'ai cru ²⁷
devoir vous poser quelques questions
préalables pour éclaircir la situation.
Mais actuellement, si j'ai bien compris,
votre réponse signifie que nous pour-
rions bien des négociations de paix.
Nous aussi, nous sommes venus avec
les meilleures intentions et nous désirons
conclure une paix durable.

Rauf-bey. Désirez-vous déménager
en ville dès aujourd'hui?

A. T. Tchekeli. Si vous consentez à
reconnaître comme officielle la réponse
que vous m'avez donnée d'une façon
privée au sujet de votre désir de poursui-
vre des négociations de paix, nous déme-
nagerons aujourd'hui-même, sans attendre
l'autre réponse.

Rauf-bey. Nous vous communi-
querons notre réponse par écrit. Nous
allons ~~faire de cette question~~ ^{en ce qui concerne l'objet} ~~sur~~ ^{ou} ~~sujet~~ de
nos discussions. En attendant, nous vous
demandons de ~~déménager et de venir~~

de débarquer sur la côte. Vous devez tenir
 compte de ce ^{fait} que nous ^{avons} ~~pouvons~~ ²⁸ ~~pourrions~~ ^{glorieux}
 voir ^{ni un seul} le désir de conclure la paix sans
 le cas contraire, il en résulterait une mau-
 vaise impression et des malentendus, ce qui
 n'est pas dans les intérêts des deux nations.

A. T. Tchschendeli. Nous voulons bien
 le ménager, mais quand pourrions nous
 avoir une réponse à la question que nous
 avons soulevée?

Kauf-bey. Nous allons demander
 à Vechib-pacha s'il a véritablement en-
 voyé ^{en question} ~~ce~~ télégramme. Mais ce retard ne
 doit pas être un obstacle et une cause de la
 prolongation de votre séjour à bord du
 vaisseau, où vous manquez de confortable.

A. T. Tchschendeli. Je ne touche pas au
 fond de la question. Nous voulons poursuivre
 les négociations de paix; mais pouvez-vous
 nous dire comment nous devons envisager
 la proposition du généralissime? Pouvez-
 vous donner à ce sujet une réponse catégo-
 rique? Peut-être ne possédez-vous pas des
 renseignements suffisants et, querez-vous

29 Télégramme du Commissaire ^{Provincial} Régional
la ~~point~~ position, sans cette question, du
Gouvernement Ottoman. La question ²⁹ con-
-cerne une question de principe.

Rauf-bey. C'est pour cela que nous
sommes venus ici. Notre réponse est une
réponse officielle. Quant à la réponse
formelle, vous la recevrez quand les pour-
parlers auront commencé. Nous sommes
venus ici pour ~~conclure la paix~~ ^{conclure la paix} établir au plus
tôt la ~~paix~~ et établir une amitié éter-
nelle.

Nous mettons à votre disposition deux
maisons, une pour vous et une pour
votre suite.

Provincial

Télégramme du Commissaire Régional
sur la situation de la province de Kars.

(3/16) Mars 1918)

„ Le mouvement des Kurdes et des Tartares dans la province de Kars prend le caractère d'opérations militaires, étendues et organisées; un détachement musulman a cerné Herdenek et Ardagan, où des combats ont lieu actuellement. Les communications télégraphiques Kars, Ardagan, Olty sont interrompues. Ces renseignements ont été reçus par voie détournée, par Achaldalaki. On sait qu'une attaque sur Kars se prépare. Au nom de la conservation de la forteresse de Kars, clef de la Transcaucasie, je vous prie de prendre sérieusement en considération la situation actuelle. A la séance des organisations militaires et des conseils nationaux réunis, il a été décidé de proclamer l'état de siège à Kars et dans la province et de concentrer tout le pouvoir aux mains des militaires. Je crois de mon devoir de porter tout cela à votre connaissance, dans l'attente d'ordres et d'indications ultérieures.

vos instructions.

Karacharov

32

N° 61

32

31

N° 60

31

Télégramme de Karacharov au
sujet des actes de brigandage commis
par des bandes.

(3(16) Mars 1918.)

" Sans ~~l'indistinct~~ de l'arrondissement
 de Guéli des villages ^{ont} été désarmés
 et quelques uns pillés. C'est l'œuvre de quelques
 bandes de brigands, qui pillent tous sans ex-
 ception, dans un but de rapine. La popu-
 lation et le représentant de l'arrondissement
 de Guéli m'ont promis leur concours pour la
 poursuite des éléments dangereux. Les villages
 d'Araïggora ^{ont été} désarmés par les ~~armes~~
 musulmans eux-mêmes. J'ai appris aujourd'
 'hui qu'un détachement arménien a été
 envoyé de Kars pour le châtiment des
 Kurdes. J'ai fait part de mes craintes
 au sujet de cette opération, qui peut prendre
 une forme indésirable : la population
 qui sera châtiée à la place des brigands. J'attends
 vos instructions.

Karacharov

Télégramme sur la situation d'Arda-
gan

4(17) Mars 1918

« Nous venons de prendre connaissance du
télégramme qui vous a été adressé par
Karacharov et nous constatons avec
regret que la situation n'est pas aussi
bonne qu'il résulte de ce télégramme. Nous
avons déjà eu hier l'occasion de ~~con-~~
^{connaître la situation dans le}
faire ~~particulier de la situation dans le~~ District
à vous et au représentant de votre pouvoir
dans la région. Nous le répétons, la situa-
tion est très critique. Des bandes de milliers
d'hommes, agissant ^{préfabri-} systématiquement,
suivant un plan, pillent et désarment
systématiquement la population chrétienne.
Hier, (a même été pillé Merdenek); cette lo-
calité, où vient se réfugier toute la popu-
lation chrétienne des villages voisins,
est bombardée. La population chrétienne
afflue vers Ardagan. Par deux

33
 L'évacuation a été décidée, mais
 il est impossible de la réaliser vu l'incerti-
 tude de la retraite et l'absence d'une
 garde protection suffisante. La panique
 règne parmi la population chrétienne.
 Le salut est uniquement dans les nombreux
 unités militaires.

Le président des Comités Exécutif de la
 ville et du district

Salavitzze

Le commandant du district

Chagalov.

Question posée à la Diète de Transcaucasie au sujet des événements d'Ardayan.

(Compte rendu sténographique de la séance du 5/18 Mars 1918)

Le président. La Diète est-elle disposée à discuter cette question? La parole est au membre de la Diète Lomtadidze.

Lomtadidze (social-démocrate).

Citoyens membres de la Diète! Vous venez d'entendre la communication du gouvernement; cette communication contient un point sur lequel je voudrais attirer l'attention de la Diète.

Il n'est point douteux qu'en plus de l'anarchie généralisée qui s'explique par la désorganisation générale de notre existence, il des forces spéciales ^{sont} ~~en jeu~~ ^{ici} en jeu. La démocratie trans-

l'un qui vient de dehors, l'autre qui naît et s'accroît au sein du pays lui-même. Nous disons que la démoc-

37

36

Agan aussi bien pour ceux qui y
 habitent que pour la Transcaucasie
 toute entière, ne ~~puisse~~ puisse pas se
 rendre compte des événements. Et
 cratie transcaucasienne, la démocra-
 tie de toutes les nationalités, a intérêt
 à ce que l'ordre révolutionnaire ³⁶
 soit rétabli et que les réformes dans
 lesquelles nous mettons notre espoir,
 telle que la réforme agraire, soient
 réalisées. Or, nous constatons mainte-
 nant - et je le déclare ouvertement
 ici - qu'une main occulte travaille
 systématiquement à démolir l'appa-
 reil qui est prêt à se mettre en mouve-
 ment, de rompre l'unité du front
 révolutionnaire, et cette tentative
 se produit à l'intérieur du pays même.
 C'est là un fait incontestable, hors
 duquel il est impossible d'expliquer
 en particulier ce qui se passe à Arda-
 gan. Certains pensent peut être que
 ces événements s'expliquent suffisamment
 trouvent dans la situation générale
 une explication suffisante, mais je
 ne puis accepter ce point de vue. Il
 est impossible d'admettre que la
 population des environs, qui comprend
 parfaitement l'importance d'As-

sans aucun
 doute

37
Dagor aussi bien pour ceux qui y
habitent que pour la Transcaucasie
toute entière, ne ~~puisse~~ puisse pas se
rendre compte des événements. Et
si, dans ces conditions, nous sommes
placés devant le fait de la prise
d'Ardayan ~~par~~ ^{monte} d'une force
armée, cela signifie que ceux qui
ont accompli cet acte ont été di-
rigés par la main d'un organisateur
agissant comme ^{d'un} agent, exécutant
l'initiative, les projets, les indications,
les ordres émanant de quelque'un se
trouvant en dehors de nos frontières
transcaucasiennes. (des voix: « C'est
juste! ») Je le répète: il ne peut y
avoir aucun doute à cet égard. Si
vous me permettez de citer quelques faits
qui sont produits dans le district d'Ard-
~~ay~~ ^{Ardayan} ~~Ardayan~~ ^{Ardayan}, parmi les Adjariens, vous verrez
qu'ils fournissent à ce que je viens de
vous dire une preuve suffisante. Et
la question se pose pour vous: pouvons-
nous envisager ^{framment} tranquillement ce qui

des et un —
dit et nous disons et nous disons:
une paix sans armées, ni contribu-
tions, basée sur le droit des peuples

à disposer d'eux-mêmes. Or, il existe cer-
tains groupements, certaines personnes
qui donnent un contenu singulier à

se passe, lorsque tous nos regards
sont tournés vers Trébizonde, lorsque
d'un moment à l'autre nous attendons
que sera dite enfin cette parole tant
désirée, que sera proclamée la paix
éternelle entre les peuples transcauca-
siens et la démocratie turque. Et
pendant ce temps une main puissante
monte une machine ^{de guerre} et la dirige
contre les intérêts de notre démocratie,
de notre révolution, de tout ce qui
a été conquis au prix de tant de sacri-
fices, au prix de la vie de nos meilleurs
combattants. Je pense qu'il ne peut
y avoir place parmi nous à un
tel calme, à un tel sang-froid (Voix:
"C'est vrai!") Il m'est arrivé plus
d'une fois de me heurter à une in-
terprétation, à une façon de comprendre
étrange du grand principe procla-
mé par la démocratie révolutionnaire
des l'aube de notre liberté. Nous
disons et nous disons:
une paix sans annexions ni contribu-
tions, basée sur le droit des peuples

à disposer d'eux-mêmes. Or, il existe cer-
tains groupements, certaines personnes
qui donnent un contenu singulier à
la dernière partie de cette grande for-
mule. Ils disent: le droit des peuples
de disposer d'eux-mêmes veut dire que
chacun peut faire ce qu'il veut. Et
c'est cette façon singulière de comprendre
cette partie de la formule qui, d'ordinaire,
est mise en pratique dans la
région de la Transcaucasie dont je parle.
Je dois formuler contre cela une protesta-
tion énergique. Ce n'est pas là et ce
droit des peuples de disposer d'eux-mêmes
qui a été proclamé par nous: c'est une
trahison commise sur le territoire révolu-
tionnaire des peuples transcaucasiens.
Il est impossible d'y appliquer un autre
nom, car si, réellement, toutes les couches
de la population transcaucasienne, ^{si tous}
les peuples sont franchement et sincère-
ment intéressés à ce que ces principes
soient mis en pratique, qu'ils s'in-
carment dans les faits, que les divers
peuples puissent enfin saisir d'une
façon palpable les résultats réels
même temps qu'
l'appliquent à déraciner ce mal de
la façon par les moyens les plus

841

80

décisifs, car autrement ce n'est pas
la peine de rêver à la paix, ce n'est
pas la peine de croire que notre dé-
sirs principes, ils doivent tous n'avoir
qu'une même langue, ils doivent
tous vivre : nous sommes unis, et tous
ceux qui sont contre nous sont nos
ennemis. Et cependant, nous voyons
Ardagan pris par une force extérieure,
on ne peut, je le répète, appeler cela
autrement qu'une trahison. (Voix.
" C'est juste. "). Nous pensons qu'on
doit prendre contre cela ~~les~~ les
mesures les plus énergiques. Il faut battre
le fer pendant qu'il est chaud; notre
Gouvernement doit tourner vers ce
côté toutes ses forces, toute son attention.
Il doit mettre tout en œuvre pour que
des mesures les plus énergiques soient
prises pour combattre de la façon la
plus inexorable ces actes inadmissibles.
L'action du Gouvernement doit suivre,
pour ce rapport, une direction unique :
il doit, dans la mesure du possible,
réaliser les réformes urgentes, en
même temps que, à main armée, il
s'applique à déraciner ce mal
le ~~faire~~ par les moyens les plus

8 41

décisifs, car autrement ce n'est pas
la peine de rêver à la paix, ce n'est
pas la peine de croire que notre dé-
légation puisse atteindre le but pour-
suivi. En effet Vous voyez, en effet,
citoyens membres de la Diète, que, bien
que la délégation de paix soit depuis
près de 10 jours à Trébizonde, il ne
nous en est venu jusqu'à présent que
de belles paroles: rien, aucun signe,
aucun acte, ne nous autorise à dire
que nous avons des raisons de croire
que cette paix sera signée. En même
temps que ces conversations se poursuivent,
nous voyons nos territoires envahis, et
ici, à l'intérieur, une main trahisse
se propose, comme j'en ai dit,
de perdre la révolution transcaucasienne
la démocratie transcaucasienne. Et ces
agissements il doit être mis une fin.
(Applaudissements sur les bancs des
socialistes - révolutionnaires et des men-
cheviki.)

Le président. Quelqu'un desira-
t-il la parole?

Il interrompues précisément là où les
troupes devaient passer, soit pour se rendre
au front, soit pour se joindre à d'autres

unites. ~~Par~~ ^{Qu'ayons-nous vu là?} ~~19~~ ⁴³ parait-il que les gar-
ont été incendiées, les ~~vastes~~ rails en-
vés, les tranchées creusées, les embuscades
organisées le long des chaussées. Il était

Aroutunian (du parti dachnak-
fontan). C'est pour la première fois
que j'ai l'honneur de parler devant
la Diète Transcaucasienne, et de
cette première fois, je suis obligé de
constater ces faits (regrettables) dont
nous avons parlé l'orateur précédent.
Il nous a montré les conséquences des
agissements ~~des~~ ^{des} ~~organisés~~ ^{organisés}, qui nous
fonten tenons dans la province
d'Arvagan. Ce qui, depuis deux
mois déjà, se passe dans les gouver-
nements d'Elisabetpol et d'Erivan
n'a pas été considéré jusqu'à
présent comme une autre phase du même
phénomène. Qu'y voyons nous, en eff.?
Je m'arrêterai aux événements qui se sont
déroulés dans le gouvernement d'Erivan,
où, ~~moi aussi~~, je ^{même} inviterai les traces
de l'action de cette main invisible :
là aussi les communications - par chemins
de fer et par les routes - se sont trou-
vées interrompues, précisément là où des
troupes devaient passer, soit pour se rendre
au front, soit pour se joindre à l'autre

175
n'important que l'impression générale
de ce qu'on leur avait raconté. Il faut
étudier cette affaire, il faut
trouver les faits qui, de notre région,

44
de notre cause démocratique, mais
à l'égard de notre patrie en général,
et que cette trahison on doit mettre
une fin. Que ce soit par une entente
mutuelle, ou par l'usage de la force
armée, ou par un autre moyen
quelconque, mais notre gouverne-
ment Transcaucasien soit, y appli-
quer immédiatement, car laisser ce
jeu secret de pourriture, c'est laisser
perdre non seulement notre cause
révolutionnaire, mais notre beau
pays tout entier. Que ce pays ne
perde si de pareils faits continuent
à se produire, c'est là une chose cer-
taine. De mon côté, je demanderais
qu'on attache précisément une grande
importance à ce point et qu'on envoie
sur place, pour étudier les faits, une
commission d'enquête, mais une com-
mission qui ne ressemblerait pas à
celles qui sont déjà venues ^(nous revoie vite) chez nous
dans les gouvernements d'Elisabetpol
et d'Erivan et qui, après y avoir sé-
journé deux ou trois jours, partaient

175
n'important que l'impression générale
de ce qu'on leur avait raconté. Il faut
étudier cette affaire, il faut
trouver les fils qui, de notre région,
vont bien loin, ^{au delà d'elle.} ~~dans une autre~~
~~région~~. J'en demanderais au Commissariat
Transcaucasien d'en tenir particuliè-
rement compte.

Le président. Quelqu'un désire-t-
il encore la parole? Je puis ceux qui
désirent parler de me faire parvenir
des billets.

Roustambekov (du parti mousso-
vat). La communication du gouverne-
ment nous fait connaître un de ces
tristes événements qui se déroulent actue-
llement partout dans le Caucase.
Tout bien entendu, nous pouvons nous
mettre d'accord ^{sur} ~~avec~~ la proposition de
représentant du parti mencheviste ~~sur~~
^{au sujet} ~~concernant~~ la nécessité de prendre contre ces
actes les mesures les plus énergiques.
Il est incontestable qu'au moment où
des négociations de paix se poursuivent
ces faits anarchiques, qui se produisent
à la frontière de l'Etat avec lequel

visatrice qui gêne la cause de la paix.
(des voix : "C'est juste"). Tout notre
travail futur doit être fondé sur

13
26
nous ne sommes pas encore en relations
pacifiques, sont inadmissibles. Mais ⁴⁶
les explications qu'on a données de ces
faits ne sont pas tout à fait ce qu'elles
devraient être. Il me semble que toutes
les suppositions émises ici peuvent être
~~révélées~~ ^{révélées} mais la question a été posée d'une
façon trop catégorique, avec trop d'assu-
rance : aucun fait précis ne nous a été
cité qui pourrait nous convaincre qu'une
main invisible, qui organise toutes ces
manifestations anarchiques, agit dans
cette direction pour détruire ~~les projets~~
tous les plans de la démocratie transca-
casienne. Pour ma part, je ne puis
adopter les conclusions peu fondées aux-
quelles ont abouti ici le représentant
des mencheviki et le représentant du
parti Dachnaxoutun. Si vraiment
ils sont convaincus qu'il y a une
main invisible qui agit à Ardagan,
cette conviction ne date pas du moment
où un conflit armé s'est produit dans
cette localité. Il est hors de doute que
ces personnes ^{sont en possession de} ~~possèdent~~ certaines preuves,
mais ce n'est pas ainsi que doit être
posée la question ; elle doit être mise
en discussion qui gêne la cause de la paix.
(des voix : "C'est juste"). Tout notre
travail futur doit être fondé sur les

15
48
déclarations sincères et réfléchies de toutes
les parties de la Transcaucasie. On
nous dit: il y a une main, il y a
des gens qui nous gênent...

7
47
J'urgence à l'ordre du jour et une com-
mission d'enquête doit étudier ^{les faits} ⁴⁷ sur place
et ici, ^{pour établir} vraiment une main organisa-
trice existe et quels sont les documents
qui le prouvent. On a dit ici qu'une
main inconnue agitait d'une façon
systématique dans le gouvernement d'Éri-
van; malheureusement, le représentant
des mencheviki ne nous a pas confirmé
ces faits, dont il n'a pas du tout parlé,
et nous ~~ne savons~~ ignorons ce que nous
devra la dessus la ~~g~~ commission d'en-
quête qui est partie pour Éri-
van. Peut être l'histoire sera un jour ou de
quel côté ^{est} attesté ^{pour} fournir le travail
systématique de cette main. Cette question
ne peut être résolue par des déclarations
sans preuves; elle doit faire l'objet
d'étude d'une commission qui aura
entre les mains des preuves documentaires.
Je ne puis concevoir qu'il existe parmi
nous, comme l'a affirmé le représen-
tant des mencheviki, une main orga-
nisatrice qui gêne la cause de la paix.
(des voix: "C'est jish"). Tout notre
travail futur doit être fondé sur les

15
48

déclarations sincères et réfléchies de toutes
les parties de la Transcaucasie. On
nous dit: il y a une main, il y a
des gens qui nous gênent...

Lomtatisze (de sa place). Vous
en doutez?

Roustambesov. Oui, j'en doute.
À en juger par les événements qui
se passent partout en Transcaucasie
et surtout en Russie, ces actes anar-
chiques ne peuvent pas être attribués
à des organisations définies poursuivant
un travail secret. Des villes entières sont
détruites, non pas par une main
organisée, mais par des forces
aveugles; nous pouvons ~~supposer~~ ^{admettre} qu'en
absence d'un pouvoir plus ou moins
fort et plus ou moins organisé, il
se produit, dans toutes les parties de
la Russie comme dans toutes les
parties de la Transcaucasie, des
phénomènes dirigés par ces forces
aveugles; mais il est impossible
d'émettre au sujet des événements d'Asie
communiste d'inquiète sur place, soit
en organisant une telle commission
ici. Si une force organisée existe, on

47
50

48
49

peut s'y envoyer au nom du gou-
vernement Transcaucasien, pour
tirer au clair les causes de ces événements.
Les faits arbitraires tels que l'envie des
Dagans et ^{de la destruction} des lignes de chemins de fer
des opinions aussi vites sans documents
en mains. Il serait très désirable en
tirer tout cela au clair, d'une façon
documentaire, devant la Diète et
devant la démocratie Transcaucasienne.
S'il y a trahison, cette trahison
doit être arrachée avec sa racine; cette
question doit être résolue immédiatement.
S'il y a trahison, elle doit être effacée
de la surface de la terre, mais avant
que ~~on ne sache~~ ^{comme} les causes des attaques
dirigées contre ~~les~~ Ardagan et contre
d'autres villages ne nous soient connues,
je considère comme ^{étant} sans fondement
les affirmations émises au sujet de la
main organisatrice qui y pousse. S'il y a trahison,
Tous ces actes anarchiques, qui ont lieu
dans la Transcaucasie, ainsi que les
événements d'Ardagan, ~~et~~ doivent
être liquidés, soit en y envoyant une
commission d'enquête sur place, soit
en organisant une telle commission
ici. Si une force organisée existe, on

47

50

peut s'y engager au nom du gou-
vernement Transcaucasien, pour
tirer au clair les causes de ces événements.
Des actes arbitraires, tels que l'envoi des
troupes ~~sans le gouvernement~~ ^à l'étran-
ger en dehors du gouvernement,
peuvent avoir pour résultat des con-
flits nationaux comme ^{l'ont} été le
cas dans la province d'Ardağan;
de telles mesures ne doivent être prises
qu'au nom du gouvernement Trans-
caucasien.

(Suivent
après les discours de plusieurs
orateurs appartenant aux différents
partis et les explications fournies par
le président du gouvernement).

Le président. La parole est au
membre de la Diké Tseretelli.

(Tseretelli monte à la tribune
accueilli par de longs et bruyants ap-
plaudissements sur tous les bancs).

Tseretelli. Citoyens représentants de

triquer à un moment ou un autre ex-
périence se dressent devant la Transcaucasie
révolutionnaire - celui-ci est traître à
la révolution et traître à la Transcau-

20
53
à l'organisation, à l'unité, à la solidarité dans les rangs ⁵⁻³ de la démocratie, le plus terrible

8
51
peuple! Au cours de la discussion des événements d'Ardaghan, les représentants de certaines fractions ont commis une erreur fatale à laquelle je crois devoir m'arrêter. La démocratie transcaucasienne doit réunir, doit tendre toutes ses forces pour lutter contre le terrible danger qui la menace. On a dit ici qu'il y a en trahison à Ardaghan; on y a objecté qu'il y a en là non pas trahison, mais anarchie, la même anarchie qui sévit en la Russie. Je pense, citoyens, qu'après tout ce que nous avons vu là-bas, en Russie, nous pouvons prendre pour point de départ de notre politique cette proposition fondamentale: il n'y a pas, à l'heure qu'il est, de distinction entre la trahison et l'anarchie (applaudissements). Celui qui invite à des reprises arbitraires et à des violences contre l'unité en la Transcaucasie démocratique à un moment où un danger extérieur se dresse devant la Transcaucasie révolutionnaire - celui-là est traître à la révolution et traître à la Transcaucasie.

20
53
à l'organisation, à l'unité, à la solidari-
té dans les rangs, de la démocratie,
le plus terrible

19
52
casie. On a dit ici que la révolution
n'a rien embelli, rien donné; mais elle
nous a donné ^{une} figure humaine et a
fait de nous un peuple libre. Nous sa-
vous tous que la Transcaucasie a, à
l'intérieur comme à l'extérieur, des ennemis
terribles; nous savons que, pendant une
année entière, la ^{démocratie} Transcaucasienne a eu
à soutenir une lutte terrible pour dé-
fendre sa liberté et son existence, et si,
après des épreuves tragiques, elle a su se
préserver et préserver ses conquêtes, si
nous avons su conserver notre liberté,
ce n'est pas parce que nous disposions
de forces plus grandes que celle de la Russie
démocratique, actuellement vaincue, mais
parce que nous avons réussi à maintenir
ici l'unité de la démocratie, à prévenir
la guerre civile qui aurait pu englan-
tir la politique démocratique. Et cette
année, nous la possédons encore. Et
maintenant que nous sommes isolés, au
bord de l'abîme, et que nous devons
organiser à nos risques et périls la dé-
fense de la démocratie, celui qui attente

Il me semble que plus un

25
53
à l'organisation, à l'unité, à la solidarité dans les rangs ⁵³ de la démocratie, celui-là ~~est~~ est l'ennemi le plus terrible, le traître le plus dangereux, qu'il agisse soit directement poussé par l'ennemi extérieur ou les forces contre-révolutionnaires de l'intérieur, ~~et~~ ou qu'il accomplisse inconsciemment ~~l'œuvre~~ l'œuvre ne fasse de l'anarchie. Je pense que lorsque nous envisageons ici, à la Diète, les événements tels que ceux d'Ardayan, ce serait de la part de la démocratie caucasienne un oubli de son devoir si, dans ces moments critiques, elle se mettait à chercher des circonstances atténuantes à des actes qui portent un coup au centre vital même de notre démocratie, de notre pays. Si, à chacun de ces actes anarchiques, la démocratie caucasienne ne le stigmatise pas du nom qu'il mérite, si elle ne prend pas des mesures susceptibles de prévenir la possibilité de tels actes, elle n'aura qu'à faire son deuil de notre idéal et de sa propre existence.

Veut aux ~~libertés~~
le Caucase et aux libertés obtenues
par nous, doit agir en conséquence.
Il me semble que plus un parti est

54
Elle doit se dresser contre tout acte capable
d'affaiblir de l'intérieur la fermeté
de la révolution et de la démocratie cau-
casienne. Le Ditch Transcaucasienne
doit inviter le Gouvernement à combattre
par tous les moyens à sa disposition
les actes de ce genre ; et les représentants
des différentes nationalités doivent ~~les~~ en-
visager ^{ces actes anarchiques} avec une angoisse d'autant
plus grande qu'ils ~~se produisent plus~~
~~près d'eux~~ et les condamner avec une
énergie et un empressement d'autant
plus grands qu'ils se produisent plus
près d'eux. C'est avec la plus profonde
stupéfaction que j'ai entendu le repré-
sentant de la population musulmane,
qui, tout en paraissant présenter sa
propre défense, ~~se~~ défendait ceux qui
se permettent de tels actes. (Une voix :
"Pas du tout." Coup de sonnette du
président). Un des représentants de la
population musulmane a dit ici
qu'on ne pouvait qualifier de trahison
les actes de ceux qui, imparement de leur
tiens aux conquêtes de la révolution dans
le Caucase et aux libertés obtenues
par nous, doit agir en conséquence.
Il me semble que plus un parti est

24
7
tie et amène le pays et la révolution à
une impuissance complète, peut être pour
longtemps, — après toute cette expérience⁵⁷
catale il voudrais que la démocratie cau-

25
5
propre initiative de ce qu'ils croient⁵⁵
~~être~~ leur appartenir. Mais, j'affirme
que, si nous reconnaissons une démoc-
ratie caucasienne organisée, si nous
reconnaissons le pouvoir du gouverne-
ment démocratique du Caucase, nous
devons reconnaître que tout acte de
cette nature, surtout pendant les
négociations de paix, où l'issue de la
guerre dépend de l'étendue de la
force matérielle dont fera preuve la
démocratie caucasienne, — est un
coup porté à cette démocratie organisée,
de même que là-bas, en Russie, l'anar-
chie⁵⁶ a livré, pieds et poings liés, la
démocratie russe à l'ennemi extérieur,
de même de semblables actes menacent
de livrer la démocratie caucasienne
aux impérialistes. On doit
le dire nettement, et tout parti qui
tient aux conquêtes de la révolution dans
le Caucase et aux libertés obtenues
par nous, doit agir en conséquence.
Il me semble que plus un parti est

24
57

25.6

stigmatiser
de tels actes

tie et ~~amène~~ le pays et la révolution à
une impuissance complète, peut être pour
longtemps, — après toute cette expérience ⁵⁷
catale je voudrais que la démocratie con-
proche des populations qui sont, à un
moment donné, le siège de ces excès anar- ⁵⁶
chiques, plus il doit, ^{de haut} de cette tribune, de
la tribune de la Diète, de cette tribune
nationale dont l'autorité est grande aux
yeux des masses même les plus étendues et
les plus inconscientes, plus il doit stigmatiser
~~un~~ de tels actes. (Des voix : "C'est juste.")
Il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'autre
nom à ces actes anarchiques que celui de
trahison à la cause révolutionnaire. C'est
vrai non seulement pour la population
musulmane. Tous ceux qui, en ce moment
critique, lorsque notre pays et la révolu-
tion sont au bord de l'abîme, accomplissent
ces actes anarchiques ~~maintenant~~ doivent être
par nous stigmatisés du nom de traîtres,
et traités ~~par~~ comme la révolution doit
le faire à l'égard de ceux qui la trahissent.
Je voudrais que maintenant, après tout
ce dont nous avons été témoins là-bas, dans
la Russie révolutionnaire, après avoir vu
les résultats qu'a donnés l'absence d'aide
et d'assurance chez la démocratie dans
la lutte contre l'anarchie, après que
l'anarchie a englouti la démocra-

24
57

tie et ~~amène~~ le pays et la révolution à
une impuissance complète, peut être pour
longtemps, — après toute cette expérience ⁵⁷
fatale, j'aurais que la démocratie con-
casienne en tienne compte dans la poli-
tique. Placée dans des conditions infiniment
plus tragiques — car, par elle-même, en
raison de la situation objective, elle constitue
une force bien moins considérable et voit
s'accumuler sur sa tête des nuages bien
plus sombres — elle doit se rappeler que
si une telle anarchie éclate dans son
petit pays, ^{qu'}il faudra parler ici, non
seulement pas d'un arrêt de la révolution, mais
de la destruction de l'auto-établissement du
pays et de la faillite de la révolu-
tion. À la lumière de l'expérience ^{dont} nous
avons été témoins en Russie,
nous devons redoubler de vigilance pour
veiller à ce que, à cette heure tragique,
on ne vienne ^(de l'intérieur) pas ouvrir la porte
de notre révolution à ceux qui tentent
de la démolir du dehors. La solidarité
des peuples de la Transcaucasie et de
leurs représentants est la seule garan-
tie capable de préserver les conquêtes

58

de la révolution et l'existence libre de cha-
cune des nationalités peuplant le Caucase.
⁵⁸
~~Je voudrais~~ ^{Je voudrais} ~~voulus~~ ^{voulus} ~~à la place~~ ^{à la place} ~~des~~ ^{de ces} débats qui
n'expliquent rien et ~~se courent~~ pendant
lesquels les représentants d'une nationalité,
croyant la défendre, défendent en réalité
ceux qui creusent une tombe aussi bien
pour elle que pour les autres nationalités
de la Transcaucasie et leur préparent à
toutes la mort la plus terrible, — qu'à
la place de ces ~~débat~~ débats, un cri uni-
versel d'indignation se soit fait entendre
contre les violateurs de l'unité démocra-
tique, contre ceux qui, consciemment ou
inconsciemment, perdent la cause de
toutes les nationalités transcaucasiennes.
Je voudrais que la Diète, par son vote,
fasse au Gouvernement un devoir
~~dans ces derniers moments décisifs~~
~~de~~ ^{de} ~~monter~~ ^{monter} avec vigilance la
garde autour des intérêts de la démocra-
tie organisée du Caucase, et que
par son l'autorité de la démocratie
toute entière, sans distinction de partis
nationalités, elle montre la nécessité

28
61

tie de voir bientôt la fin des sanglants
massacres. Se rendent compte de cette situation

26

59

(par les mesures les plus rigoureuses
de combattre l'anarchie, la trahison à
l'égard du pays et de la révolution,
partout où ces excès pourront se pro-
duire : dans la Transcaucasie orientale
ou dans la Transcaucasie occidentale,
et ~~à~~ au sein de quelque nationalité
que ~~peuvent~~ se ces haines puissent
se rencontrer. La Diète ~~aura~~ manquait
à son devoir sacré si, à l'issue des
débats d'aujourd'hui, elle ne faisait
pas un devoir au gouvernement de
combattre partout par les moyens
les plus énergiques, aussi bien les ma-
nifestations de l'anarchie que toutes les
autres formes de la trahison, où
qu'elles se rencontrent. (Applaudisse-
ments bruyants et prolongés sur tous
les bancs)

28
61

760

N^o 63

60

Ordre du jour adopté par la
Dicte de la Transcaucasie le
5 (18) mars 1918.

« Après avoir entendu la communi-
cation du gouvernement relative à l'ou-
verture de négociations de paix à Trébizonde
et aux troubles qui se sont produits dans
la province de Kars, limitrophe de la
Turquie, le Comité salue sincèrement
l'ouverture des négociations de paix avec
la Turquie et exprime l'avis qu'une
des conditions principales de la bonne marche
des travaux de la conférence de paix et le
maintien de la tranquillité et de ~~l'ordre~~
la capacité combattive dans le pays,
particulièrement dans ses parties voisines
de la frontière turque. ^{Ces} ~~autres~~ actes criminels,
qui augmentent la funeste anarchie,
menacent de ruiner l'esprit de la Conférence

28
61

tie de voir bientôt la fin des sanglants
massacres. Le rendent compte de cette ⁶⁴ situation

29
62

... d'armement
ont été désarmés. On évacue la population
chrétienne. La situation est grave. ⁶³ J'attends
des instructions au sujet de l'évacuation de
la trésorerie.

Le trésorier : Ivanov
Ordagan, 6 (19) Mars 1918.

N° 65

Déclaration de la Délégation
Transcaucasienne sur le traité de
Brest-Litovsk considéré par elle
comme n'étant ni obligatoire ni
acceptable pour la Transcaucasie.

Le traité de Brest-Litovsk ~~actuel~~
ne peut pas, formellement, lier la Trans-
caucasie et il est inacceptable pour
elle quand au fond.

Ce traité a été signé par la Russie
à un moment où elle subissait souffrait
de la guerre civile (dont elle souffre

requis à ...

28
61
té de voir bientôt la fin des sanglants
massacres. Se rendant compte de cette ^{situ}tion,
la Diète propose au Gouvernement
de prendre les mesures énergiques nécessaires
pour ramener l'ordre dans le pays, et
passer à l'ordre du jour."

N° 64

Télégramme sur la prise d'Ardagan
par les musulmans.

" Au Commissariat de la Trans-
caucasie "

Les communications postales sont
~~les~~ suspendues depuis le 8 Février. Les rela-
tions télégraphiques avec Kars sont inter-
rompues. Les routes sont fermées, la tré-
sorerie est démunie. Les hostilités de la guerre
est allumée dans toute la région. A Ar-
dagan, le pouvoir a passé aux musul-
mans. Les unités militaires arméniennes

noirées au Gouvernement transcauca-
sien, en lui proposant d'envoyer des
délégués à Brest-Litovsk et en lui

64
promettant que les délégués des puis-
sances alliées réunis à Brest-Litovsk
seraient prêts à employer tous leurs

65
encore), où aucun pouvoir central unique
n'y existait et que la seule institution qui
exprimait la volonté souveraine des peuples
de la Russie, l'Assemblée Constituante, avait
été dissoute.

En ce qui concerne la Transcaucasie, le
pouvoir central & cessa d'y fonctionner,
comme l'a fait connaître la déléga-
tion transcaucasienne dans sa déclaration ad-
ressée à la conférence de paix de Tréguier
le 2/15 Mars, dès le moment de l'insurrec-
tion bolcheviste, et un pouvoir indépendant,
celui du gouvernement transcaucasien,
prit sa place.

Ce fait fut reconnu par le gouverne-
ment Ottoman lui-même, qui le 1/14
Janvier, en l'adressant, par l'entremise
de son Haut Commissariat, au gouverne-
ment transcaucasien en vue de l'établisse-
ment de relations pacifiques entre la Tur-
quie et la Transcaucasie, ~~se~~ appelait
~~le gouvernement~~ indépendant le gouver-
nement de celle-ci. Le 15 (28) Janvier
le gouvernement Ottoman adressa le
nouveau au gouvernement transcauca-
sien, en lui proposant d'envoyer des
délégués à Brest-Litovsk et en lui

64

montrant que les délégués des puis-
sances alliées réunis à West-Litovsk⁶⁴
seraient prêts à employer tous leurs
efforts pour reconnaître l'indépendance
de la Transcaucasie du gouvernement
Transcaucasien.

La délégation Ottomane allègue
le télégramme du Président du Comité
ariat Transcaucasien du 23 Janvier
1918, où ~~celui~~ il est question de la nécessité
de coordonner l'attitude et les actes
de la Transcaucasie avec ceux des autres
unités autonomes de la République
Russe; mais elle oublie le télégramme
envoyé en réponse par le gouverne-
ment Ottoman, le 10 Février 1918,
télégramme où celui-ci fait savoir au
gouvernement Transcaucasien qu'il est
prêt à envoyer des délégués ~~en vue~~
des négociations de paix définitive et
de la signature du traité de paix défi-
nitif. Il est donc certain qu'après le
télégramme de M. Guéguitchkouri, le

au sujet de la validité du Traité dans
sa partie concernant la Transcaucasie
n'est pas fondée juridiquement et

2/68

question de la déclaration de la République
démocratique indépendante de la Transcaucasie, la
Diethe reconnaît en principe que, dans

65

Gouvernement Ottoman n'a pas cessé
de considérer le Gouvernement Transcau-
casien comme indépendant et ayant
seul le droit de conclure la paix avec
le Gouvernement Ottoman.

La protestation des présidents de
la Diethe et du Gouvernement Transcau-
casien contre les conditions du traité
de paix de Brest-Litovsk ^{(dans sa partie} ~~en ce qui~~
touche la Transcaucasie, avait été
envoyée par télégraphe dès avant
la signature du traité.

Enfin, le fait même que les
délégués de la Turquie et de la
Transcaucasie se trouvent à Trébizonde
montre que les deux parties ^{se rendaient} ~~ont~~ égale-
ment compte de la nécessité d'établir
des relations de bon voisinage et
que les deux n'attachaient pas d'importan-
ce au traité de Brest-Litovsk.

Pour toutes ces raisons, la conclu-
sion ^{formule} ~~par~~ la délégation Ottomanne
au sujet de la validité ^{de ce} ~~du~~ traité dans
sa partie concernant la Transcaucasie
n'est pas fondée juridiquement et

2/68

question de la déclaration de la République
démocratique indépendante de la Transcaucasie, la
Diethe reconnait en principe que, dans

35/66

ne résulte pas de la marche des pour-
parlers qui nous ont amenés à Tré-
bizonde. 60

La délégation Transcaucasienne
croit de son devoir de déclarer que le
point central de nos négociations
n'est pas dans une discussion juri-
dique formelle, mais dans l'essence
des choses, d'autant plus qu'à la ra-
tification du traité de paix par l'Etat
indépendant de la Transcaucasie
toutes les formalités exigées par le
droit international seront remplies.

Pour ces raisons, la délégation
Transcaucasienne considère comme
parfaitement opportun et nécessaire
d'aborder immédiatement la discussion
des propositions concrètes qui, de l'avis
des deux délégations, doivent former
la base d'une paix stable entre
les Etats Ottoman et Transcaucasien.

Trébizonde, 7(20) Mars 1918.

2/68

question de la déclaration de la République
démocratique indépendante de la Transcaucasie, la
Diethe reconnaît en principe que, dans

7

67

N° 67

Déclaration de la Délégation
Transcaucasienne sur les conditions
de paix.

En réponse à la déclaration de
la Délégation Ottomane du 20 Mars
1918, la Délégation Transcaucasienne
à l'honneur de déclarer ce qui suit.

La Délégation Transcaucasienne
maintient son point de vue ~~précédent~~
en ce qui concerne la validité et
le caractère obligatoire de Traités
et West-Litovsk.

En ce qui concerne la déclaration
de l'indépendance de la Transcaucasie
la Délégation a l'honneur de venir
savoir à la Délégation Ottomane que
la Diethe de la Transcaucasie a ^{adopté} ~~voté~~
le 7 (22) Février la déclaration sui-
vante: "Après avoir discuté les

2/68

question de la déclaration de la République
démocratique indépendante de la Transcaucasie, la
Dîche reconnaît en principe que, dans
certaines conditions la solution de cette
question par l'affirmative est acceptable
en principe et charge une commission
spéciale de présenter à bref délai un
projet élaboré dans ce sens."

La délégation Transcaucasienne
est complètement fondée à croire que
les par "certaines conditions" la Dîche
entendait celles qui se rattachent
à la conclusion d'une paix stable
entre les gouvernements Ottoman et
Transcaucasien sur des bases acceptables
pour les deux parties.

Conformément à ~~la~~ la résolution
de la Dîche de la Transcaucasie, adoptée
le 2 Mars (17 Février), ces bases sont
les suivantes:

1. La Dîche de la Transcaucasie
se considère, dans les conditions actuelles,
comme ayant le pouvoir

Transcaucasienne croit devoir re-
nouveler sa déclaration du 5 Mars

569

de conclure la paix avec la Turquie.

2. En aboutant les négociations, la Diète de la Transcaucasie se propose comme but à atteindre la conclusion d'une paix définitive avec la Turquie.

3. Comme base du traité de paix doit être fournie par la reconnaissance des frontières territoriales entre la Russie et la Turquie, telles qu'elles existaient au moment de la déclaration de la guerre, en 1914.

4. La délégation se propose d'obtenir le droit de disposer d'eux-mêmes pour les peuples de l'Asie Orientale, en particulier l'autonomie de l'Arménie Turque dans les cadres de l'Etat Turc.

Vote au § 1. La délégation

Transcaucasienne croit devoir renouveler sa déclaration du 5 Mars

71
N° 68

Reponse de la Délégation

Ottomane

(8 / 21) Mars 1918)

Nous avons entendu la déclaration de la Délégation Transcaucasienne et nous protestons formellement contre la partie de cette déclaration qui contient un désir de s'immiscer dans nos affaires intérieures. Nous ^{tenons} ~~considérons~~ cette déclaration ^{pour} ~~comme~~ incompatible avec le but poursuivi par la Délégation et qui ~~consiste à~~ est d'établir entre nous des relations de bon voisinage. La situation ayant été rendue suffi-

72
70
D'autant plus claire par les explications 72
discussions précédentes, nous nous voyons

de l'année courante disant que toutes les
formalités exigées par le droit internatio-
nal seront remplies lors de la ratifi-
cation du traité de paix par l'Etat
Indépendant de la Transcaucasie.

Le ~~le~~ l'égation Transcaucasienne
espère qu'une discussion en commun de
ces propositions aboutira à une entente
rapide et à la conclusion d'une paix
stable, si désirable pour les deux parties.

Trébizonde, 8(21) Mars 1918

72
 Saumment claire par les explications
 discussions précédentes, nous nous voyons
 dans l'obligation de porter à la connais-
 sance de notre gouvernement cette
 dernière proposition, ainsi que le
 point de vue de la délimitation franco-
 casienne relativement à la délimitation
 dont nous allons donner lecture et
 à laquelle nous attendons une réponse
 à bref délai.

74
toute la Turquie ne songe pas à renouer
betchia, I. G. Pirzkhalaïchvili, P. P.
Gueïchvili, G. G. Ter-Gazarian, 74

73
N° 69

(tenue en commun
par
Prois-verbal de la séance) ~~de~~ bureau
de la Diète Transcaucasienne, ~~de~~ gou-
vernement Transcaucasien et des repré-
sentants des ~~des~~ diverses fractions de la
Diète.

(12 (25) Mars 1918)

Présidence de N. I. Tchkeïtze.

Personnes présentes:

Agaiév, Gaïdarov, Katchaznouni,
Larschichvili, Tsereteli, I. Goubetchia,
Lordkipanidze, N. Ramichvili, Jorda-
nia, Tigranov, Semenov, A. - ~~chan~~ Kante-
miov, Rassoul-Zadé, Roustambekov,
Oussoubekov, Safikurdsky, - membres
de la Diète.

S. P. Gueguetchkouri, Kh. I. Kar-
tchikian, N. I. Kartziavadze, M. Ju-
djaparov, Kh. - ~~bey~~ belik - Aslanov
Ch. V. Alexeïev - Merskhiev, V. P. Go-

24
toute la Turquie ne songe pas à renouer
betchia, I. G. Pirzkhalaïchvili, P. P.
Gueleïchvili, G. G. Ter-Gazarian, 24
Gazarian, A. Brzinskian, - membre
du Gouvernement.

A cette séance, la lecture est don-
née des rapports ^{adressés} ~~envoyés~~ à la dite stan-
sation par la délégation de
paix se trouvant à Trébizonde; ^(pour seule copie)
~~ces rapports remplacent~~
(compte de la marche des négociations de paix &
des difficultés rencontrées par la déléga-
tion (des le début), ^{laquelle} ~~et pour~~ demandant
des instructions complémentaires.

Katchagnouni raconte que,
dès l'ouverture des négociations, la
délégation s'est aperçue que le point
de vue de la délégation Turque et le
sien étaient diamétralement opposés;
c'est pour cela qu'il a fallu inter-
rompre les ^{négociations} ~~pourparlers~~, ^{pour} l'effet de per-
mettre ~~à~~ aux deux délégations de re-
voir de leurs gouvernements respectifs
des instructions complémentaires.

leur note; et sur la proposition de A. J. Tchoukcheli

7-9
25
TOUT la Turquie, ne songe pas à renouer
concessions, surtout en ce qui concerne l'au-
tonomie de l'Arménie tu- 40-

Katchagnouni rend compte ensuite
des formalités qui ont accompagné les nég-
ociations et de ~~toutes~~ tous les actes de la délé-
gation au cours des cinq séances officielles
qui ont eu lieu.

Il passe ensuite à ses appréciations
personnelles, ^{qu'il émet} en tant que membre de la
conférence, sur les diverses péripéties des
négociations. Selon lui, les ^{membres de la} délégation
se sont ^{trouvés} les hôtes des Turcs, comme on l'a
vu ^{dans} les circonstances suivantes. A l'arri-
vée de la délégation, le vali de Erzeroum
a exprimé son étonnement de voir celle-ci
accompagnée d'une garde de 50 soldats,
chose incompatible avec la dignité de
la Turquie, et, après avoir ^{à la délégation,} proposé de
lui fournir une garde d'honneur, il l'a
priée de ne pas ^{laisser} débarquer celle qu'elle
avait amenée. Un autre exemple: les
Turcs considéraient que le président de
la conférence devait être choisi parmi
eux, la conférence ayant lieu en terri-
toire turc et notre délégation étant
leur hôte; ils ont catégoriquement repous-
sé la proposition de A. J. Tchekhevelidze.

tout la Turquie, ne songe pas à renouer
concordes, surtout en ce qui concerne l'au-
tonomie de l'Arménie turque. 79

tendant à établir une
sur la présidence alternative des deux côtés.
Ne voulant pas susciter des complications⁷⁶
la délégation transcaucasienne, après avoir
formulé des protestations, a néanmoins ac-
cepté cette proposition turque.

L'orateur cite ensuite des extraits
du discours du président de la délégation
turque, dont il résulte que Rauf bey
^{considérât} ~~parlait~~ ^{transcaucasienne} la délégation non pas comme
représentant un état, mais comme repré-
sautant des peuples désirant revenir sous
le giron de l'état turc.

Lors de la discussion de la situation en Transcaucasie, les Turcs ont instamment demandé des éclaircissements sur ce qu'était ce pays, sur la forme du gouvernement qui y est établie, sur les frontières que reconnaît le gouvernement Transcaucasien; ils ~~étaient~~ ^{sont} d'avis qu'au moment de la conclusion du traité de Brest-Litovsk, la Transcaucasie ~~était~~ ^{est} ~~avait~~ ^{était} pas encore un Etat indépendant et souverain et que la condition ~~qu'elle~~ ^{qu'elle} requises à cet effet

29
20
P
LITOVSK la Turquie, ne songe pas à renouer
conversations, surtout en ce qui concerne l'au-
tonomie de l'Arménie turque. 79

ciation préliminaire la déléation
par le droit des gens n'ont pas encore
été remplies; jusqu'à présent, c'est pour-
quoi la conférence actuelle n'est pas une
conférence de paix: le gouvernement otto-
(disent-ils, man), n'a fait qu'exprimer le désir de
prendre connaissance de la nouvelle
situation de la Transcaucasie et d'établir
avec elle des ^{relations} ~~relations~~ de bon voisinage,
traités de commerce et autres, sans nullement
avoir l'intention d'entrer en négocia-
tions de paix, lesquelles ont été termi-
nées, en ce qui concerne la Transcauca-
sie, à Brest-Litovsk.

Les thèses défendues par la déléga-
tion en vertu des instructions reçues de
la Ditch n'ayant pas été acceptées par
la déléation turque, et notre demande
d'autonomie pour l'Arménie turque
ayant été considérée par les Turcs
comme inacceptable; d'autre part, les
Turcs proposant, ^{en raison} ~~en tenant compte~~
de la ^{création} ~~constitution~~ d'un ~~pour~~ Etat nou-
veau limitrophe de leur, de considé-
rer la conférence actuelle comme négé-
(ne s'occupant que de)

21
79
78
tous la Turquie, ne songe pas à renouer
conversations, surtout en ce qui concerne l'au-
tonomie de l'Arménie turque. 81

ciations préliminaires, la délégation
Transcaucasienne - à l'effet de déléguer
quelques uns de ses membres à Tiflis,
pour rendre compte au gouvernement
et à la Diète de la marche des pour-
parlers et ^{pour} demander de nouvelles in-
structions.

Thakim - bek - Gaïdarov, ^{après avoir} fait

sant remarquer que les membres de la déléga-
tion arrivés à Tiflis ne montent
général dans leurs rapports, demande que,
pour donner une idée complète de la situation,
lecture soit donnée des procès-verbaux offici-
els des séances de la conférence.

La proposition de Gaïdarov est acceptée
et Ach. Kantemirov donne lecture, sur
la proposition demande du président, des
procès-verbaux des 5 séances de la conférence
de la paix.

Laskhichvili est l'avis qu'en ce qui
concerne l'information, tout a été fait.
On sait maintenant que les Turcs n'avaient
pas de mandat pour poursuivre des pour-
parlers de paix, et si nous ~~ne~~ voulons
que ces pourparlers se continuent dans
l'avenir, il nous faut faire certaines

29
Tous la Turquie, ne songe pas à renouer
concernés, surtout en ce qui concerne l'au-
tonomie de l'Arménie turque. 79

Toutes les tentatives faites par la
délégation Transcaucasienne pour faire
passer aux Turcs le terrain de Brest-Li-
towsk ~~sont~~ se sont montrées vaines, l'ora-
teur croit néanmoins que les négociations
ne sont pas encore terminées et qu'il
est possible de les continuer. Pour cela, de
nouvelles instructions sont nécessaires; la
Ditch doit fixer un maximum et un
minimum entre lesquels la délégation
de paix aurait la liberté d'action; les
instructions plus claires permettront aux
négociations de continuer.

Kh. J. Kartchisian demande aux
membres de la délégation d'indiquer, selon
leurs impressions, ~~sur~~ sur quels points
~~est~~ on doit faire des concessions.

N. J. Tchekheize, ~~considérant~~ con-
sidérant l'exposé de la situation comme
terminé, propose d'accepter la proposition
de Kartchisian et autorise à poser des
questions aux membres de la délégation.

Tigranov demande quelles conversa-
tions ont été tenues au sujet de la fondation
et de la consolidation de l'Etat Transcau-
casien et en quoi pourrait se mani-
fester, dans ce domaine, ~~la~~ le concours
de la Turquie.

prolongement ^{ation} de la guerre et conquêtes
se fondant sur le pacte de Brest-Li-

tout la Turquie ne songe pas à renouer
à Batoum, Kars et Ardagan⁸¹, d'autant
plus que le retour de ces provinces qui
indis lui ont été enlevés, a soulevé l'en-

Katchagnouni, en répondant à plusieurs
questions, dit que A. J. Tchschendeli a⁸⁰ à
plusieurs reprises, parlé, dans les conversa-
tions particulières, spécialement de l'autonomie
de l'Arménie, mais chaque fois et se
tenait à cette réponse de pure forme
que ^{était} ~~est~~ la une affaire concernant la
Turquie seule.

Les Turcs considèrent ~~à~~ une Transca-
casie indépendante comme nécessaire et
désirable, pour former, soit-disant, un
Etat-tampon entre la Russie et la
Turquie. Mais on sent que les Turcs ne
sont pas sûrs que, une fois adoptée l'ori-
entation anti-russe de la politique, la
Transcaucasie, saura se protéger contre
la voisine du Nord. C'est pour cela
que les Turcs ~~se~~ montrent intransigeants
sans leur désir de posséder Kars et
Batoum, qui leur permettraient, au cas
où les circonstances venaient à changer,
de mieux défendre leurs droits.

J. bek Gaidarov s'exprime nettement
que les Turcs ne nourrissent aucune pen-
sée hostile contre l'indépendance de la
Transcaucasie, qu'ils ne désirent ni
prolongement^{ation} de la guerre ni conquête.
Se fondant sur le traité de Brest-Li-

tout la Turquie ne songe pas à retourner
à Batoum, Kars et Ardagan⁸¹. D'autant
plus que le retour de ces provinces qui
jadis lui ont été enlevées, a soulevé l'en-
thousiasme du peuple et de l'armée.

~~À la question de~~ Kh. Melik-
Iskanov, qui voudrait savoir s. la question
arménienne a été soulevée par les membres
de la délégation dans les conversations
particulières, Laschichvili répond que
lorsqu'on a expliqué à Rouff-bay notre
point de vue à ce sujet, il a dit ^{que}
~~pendant~~ ^{depuis} plusieurs fois ~~la~~ cette question
a servi aux grandes puissances pour étouf-
fer la Turquie; il était visible que
notre intervention paraissait ~~même~~
défavorable aux Turcs.

N. J. Tchakheïze propose de passer
à la discussion de la question au fond et
demande aux représentants des diverses
fractions de se prononcer.

J. G. Tseretelli pense que le prin-
cipe admis par la St. St. le maintien
de l'intégrité et de l'indépendance de la
Transcaucasie, doit rester intangible, sous
peine de voir le pays devenir un champ
d'expériences pour la Turquie. On ne
doit pas changer de point de vue,
la solution ou pour ou contre la Turquie
sera celle-ci.

Kh. T. Kartchikian est d'avis
qu'en proclamant son indépendance

82

Le mouvement Transcaucasien doit
pas plus qu'on ne doit rompre les négocia-
tions de paix; il faut seulement donner
une plus grande élasticité au mandat
de la Délégation. 82

En ce qui concerne la tactique à em-
ployer lors des pourparlers, c'est là
l'affaire de la Délégation, qui ne peut
être discutée ni dans cette réunion, ni
à la Diète. Citant certains précédents,
Eseretelli croit nécessaire de modifier le
rôle du président de la Délégation, en lui
accordant des pouvoirs plus larges, de façon
à ce que ~~le président~~ se sente le droit de
répondre certaines questions importantes,
les autres membres de la Délégation n'ayant
qu'un rôle consultatif. La personne
qui conduira les pourparlers doit avoir
le droit d'aller faire certaines démarches
à ses risques et périls et sous sa respon-
sabilité.

J. b. Gaïdarov, en sa qualité de
membre de la Délégation de paix, se montre
d'accord avec Eseretelli; il reconnaît
qu'à certains moments il aurait été
utile au président de jouir de certains
droits, dont l'absence le défaut affai-
blirait notre position.

N. I. Tchkeïdze convient que
la situation du président de la Délégation
soit celle-ci.

Kh. T. Kartchikian est d'avis
qu'en proclamant son indépendance

84
le gouvernement Transcaucasien doit
en même temps indiquer son territoire. Si
celui-ci se maintient dans ses anciennes
frontières, la République Transcaucasienne
n'est pas en conflit.

83
doit être améliorée, et pour ~~envisager~~ la
question de la proclamation de l'indépendance
de la Transcaucasie de son indépendance,
qui est ^{dit-il} un des faits principaux qui
doivent servir de guide lors de la marche
des pourparlers. Il considère que cette question
doit être examinée dans la présente séance
et propose de s'occuper des questions
suivantes: Par qui sera ^{soutenue} l'indé-
pendance de la Transcaucasie: est-ce
par la Turquie seule ou par ses alliés
également? D'une façon générale, par
qui sera garantie cette indépendance?
Si les Turcs tiennent compte de la possi-
bilité d'une avance future de la Russie
nous aussi, nous devons savoir qui nous
garantira la défense de notre indépen-
dance? Que va nous dire l'Allemagne?

Des faits ~~et~~ antérieurement exposés
il résulte semble résulter ~~pour~~ ^{de} ~~l'indépendance~~
que les Turcs veulent discuter la
question de l'indépendance de la Trans-
caucasie dans les limites ^(assignées par le) ~~le~~ traité de
Brest-Litovsk, et ne continuer les négo-
ciations sur d'autres points qu'une
fois celui-ci établi.

Kh. T. Kartchikian est d'avis
qu'en proclamant son indépendance

le gouvernement Transcaucasien doit
en même temps indiquer son territoire. Si
celui-ci se maintient dans ses anciennes
frontières, la République Transcaucasienne
se trouvera immédiatement en conflit
avec la Turquie pour les provinces ^{objets de} ~~frontières~~
Batum, Kars et Ardagan.
Si, d'autre part, l'indépendance est
proclamée dans les limites du traité de
Brest-Litovsk, cette indépendance n'existera
pas en fait. C'est pourquoi la question
de l'indépendance doit être résolue au
cours des négociations de paix elle-même,
et c'est le traité de paix seul qui pourra
mettre fin à toutes les discussions sur le
territoire et l'indépendance. La question
turco-arménienne ne doit pas être
considérée comme une question inté-
rieure de la Turquie; la Transcaucasie
ne ~~devrait~~ veut pas annexer l'Arménie,
mais elle peut, en se préoccupant de la
situation d'un peuple-frère, alléguer le
droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Seménov exprime l'avis que la
proclamation de l'indépendance à l'heure
actuelle aura pour conséquences de nom-
breuses et graves difficultés. La première
est l'ordre financier. Les bons transcau-
sien, garantis par la Banque d'Etat
toute liberté d'action.

A. Kh. Kantemirov, # en partant
de cette constatation que nous n'avons ni

86
armes, munitions pour faire la guerre,
propos de reconnaître les bords du triest
de West-Litovsk et de céder à la Turquie
le 1. Andagan et Kars. Quant à

85
de Russie, perdront, une fois l'indépendance
proclamée, toute leur valeur, et rien
ne nous garantit que la Turquie et ses
alliés nous apporteraient un appui si-
(quelconque) ^{manière}. La seconde difficulté, c'est
que la Transcaucasie n'a satisfait
aucune des formalités exigées par le
droit international. Une déclaration sur
ces questions doit être adressée à toutes
les puissances. Si la Turquie reconnaît
notre déclaration d'indépendance, tandis
que les puissances de la coalition opposées
ne le font pas, la Transcaucasie ne
sera pas reconnue comme un état
indépendant à la conférence générale
de la paix; c'est pourquoi nous avons
besoin ~~de~~ de garanties du côté de la
Turquie et de ses alliés, qui doivent,
au cours de ces pourparlers de paix,
nous donner des réponses complètes
et définitives. En ce qui concerne les
droits du président, Je me souviens avoir utile
d'indiquer les limites maxima et mi-
nima dans lesquelles le président aura
toute liberté d'action.

A. Kh. Kantemirov, # en partant
de cette constatation que nous n'avons ni

86

armes et munitions pour faire la guerre,
propos de reconnaître les bords du traité
de West-Litovsk et de céder à la Turquie
Batoum, Ardagan et Kars. Quant à
la proclamation de l'indépendance, elle
devra être faite quand les aspirations
existants de l'intérieur du pays ^{en} l'indiqueront.

la majorité.

Laskhichvili trouve que, pour cette
question de l'indépendance, nous sommes
en retard: c'est en octobre de l'année
prochaine qu'il aurait fallu la proclamer.
Maintenant, il faut attendre; cette
question, d'ailleurs, devra être posée non
devant la Turquie, mais devant l'Alle-
magne.

J. Lordkipanidze croit nécessaire
d'insister sur les ~~les~~ instructions ^{données}
antérieurement par la diète. La diète gé-
niale peut parler de l'organisation
du statut de l'Arménie, de même que
les Turcs peuvent parler du sort de
ses provinces de leur sort des peuples appar-
tenant à l'Etat Ottoman. La déclaration
de l'indépendance est, à l'heure qu'il
est, prématurée; mais nous devons dé-
clarer que si la Turquie ne reconnaît
pas nos revendications, elle se trouvera
devant une menace de guerre. Dans tous
les cas.

N. Jordanian apporte un
projet de résolution plus concis:

87
En ce cas, si la Turquie considère notre indépendance comme désirable et nécessaire, nous pouvons lui garantir la proclamation lors de la ratification du traité de paix, traité qui ^{devra être} ~~sera~~ acceptable pour nous.

Mexhtiev déclare, au nom de la fraction musulmane dont il est le représentant, que si la déclaration de l'indépendance n'est pas faite, la fraction renonce à soutenir les pourparlers de paix. D'ailleurs, ces pourparlers doivent être conduits non pas par les membres de la Diète, mais par un gouvernement souverain, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, muni à cet effet de pouvoirs extraordinaires.

T. Tseretelli dit que, lorsque nous parlons d'un maximum et d'un minimum ^{de concession}, ~~il s'agit~~ nous s'agit en supposant, bien entendu, que la délégation défendra les thèses formulées par la Diète. Mais les négociations de paix ne pourraient que gagner à une libéralisation plus grande accordée au pré-

N. Jordania apporte un projet de résolution plus concis :

89

89
 " Après avoir entendu le rapport
 des délégués, la réunion ^{tenue en commun} ~~plénière~~
 sous le bureau de la Grande Transcaucasienne,
 s'identifie responsable de la délégation.
 Il est préférable de ne pas formuler de
 nouvelles instructions et de laisser la
 décision au président de la délégation
 de paix. Tsentelli propose ensuite la
 résolution suivante :

88

88
 " Après avoir entendu le rapport
 de la délégation de paix, la ^(tenue en com-) ~~réunion~~ ~~plé-~~
~~nière~~ ~~par le~~ bureau de la Grande Transcau-
 casienne, ~~le~~ le Gouvernement Transcau-
 casien et les représentants des diverses
 fractions de la Grèce, décide que les
 principes généraux qui figurent dans
 le mandat donné à la délégation
 doivent être défendus par elle. Le pré-
 sident de la délégation de paix reçoit
 les pouvoirs extraordinaires pour ré-
 soudre ^{toutes les} ~~certaines~~ questions qui ^{peuvent} ~~sur-~~
 au cours des négociations de paix et
 de faire pour apporter certaines modifi-
 cations aux instructions reçues, cela sous
 sa responsabilité personnelle et en
 tenant la Grèce et le Gouvernement
 au courant des décisions prises. "

N. Jordania apporte un
 projet de résolution plus concis :

27
89

" Après avoir entendu le rapport
des délégués, la réunion ^{tenue en commun} ~~plénière~~
par le Bureau de la Diète Transcaucasienne,
le Gouvernement Transcaucasien et
les représentants des ~~et~~ diverses fractions
de la Diète, se tenant sur le terrain
des décisions déjà prises par la Diète
au sujet des conditions d'une paix avec
la Turquie et désirant arriver à
une paix honorable et acceptable
^{aux conditions} pour le Gouvernement Transcau-
casien ~~comme~~ que pour la Turquie,
décide ~~de~~ d'accorder à cet effet au
président de la délégation des pou-
voirs extraordinaires lui permettant
de prendre dans cette voie toutes les
décisions ~~qu'il~~ nécessaires."

décide' (à l'unanimité):

D'adopter la résolution proposée par le
membre de la Diète N. Jordania et de
charger le président du Gouvernement
de faire au nom de celui-ci, une
communication ~~à la Diète~~ sur la marche
des négociations de paix à la séance de
la Diète du 13 mars ^{prochain}
~~le président de la réunion plénière~~ N. Tchoukichev
que par son organisation et que président
est obligé de compter avec les différentes
tendances, les différentes opinions, les diffé-

91
reutes nuances même qui existent au sein
de cette déléation, et ~~il~~ nous souvenant
d'avoir vu qu'il serait utile de modifier sa

90
N° 70

Extrait du compte-rendu sténo-
graphique de la séance de la
Dicte Transcaucasienne
du 12/25 Mars 1918.

Guéguetchkori (à la suite d'une
communication sur la marche des négocia-
tions de paix de Trébizonde). - Tels sont les
faits que nous ont exposés les délégués
arrivés de Trébizonde. Il résulte de leur
rapport que les négociations sont arrêtées à
un impasse, en raison de l'opposition
irréductible des deux points de vue : le nôtre
et celui de la déléation ottomane, et en
raison aussi de l'absence de pouvoirs
plus étendus chez les représentants des deux
parties. - De plus, notre déléation s'est
montrée d'un mécanisme trop encombrant,
aussi bien par le nombre de ses membres
que par son organisation. Notre président
est obligé de compter avec les différentes
tendances, les différentes opinions, les diffé-

91
rentes nuances même qui existent au sein
de cette déléation, et ~~il~~ nous souvenant
d'avoir vu qu'il serait utile de modifier sa
forme et son essence même.

Le gouvernement pense, pour ces
raisons, que pour arriver à une paix
honorable (avec la Turquie) et acceptable
pour le gouvernement Transcaucasien sur
les principes formulés par la Diète, il
est nécessaire de donner au président de
la déléation de paix, A. I. Tchubendeli,
des pouvoirs extraordinaires qui lui permet-
traient de faire, sous sa propre responsabi-
lité, les démarches nécessaires. Le gouverne-
ment fait cette proposition à la Diète
et attend d'elle une décision à ce sujet.
Si quelques-uns d'en désire poser quelques
question et, il reste sans mon bref
rapport quelques points insuffisamment
éclaircis, le gouvernement est prêt à
donner des explications nécessaires.

Le président: - Désirez-vous aborder
la discussion de cette question? Quelqu'un
demande-t-il la parole? La parole
est au membre de la Diète Raniçhvil.

Raniçhvil. - Citoyens, membres
de la Diète! Deux lignes de conduite se
présentent...

L'insouciance Transcaucasienne ne peut
reconnaître à aucun degré le traité de

92

sont nettement accusés à la conférence de
 paix de Trebizonde : la première ⁹² est celle
 de notre délégation qui se tient et nous
 espérons, continuer à se tenir fermement
 sur le terrain des principes que vous avez
 bien voulu approuver par un vote
 unanime ; la seconde est celle du gou-
 vernement impérial ottoman qui se
 tient fermement jusqu'à présent sur le
 terrain des clauses du traité de Brest-Li-
 tovk. Vous savez, citoyens ~~membres de la~~
^{la Diète} Diète, que ~~cette~~ a résolulement repoussé
 et, je l'espère, continuera à repousser le
 traité de Brest-Litovsk. car, comme vous
 le savez, nous avons, dès la signature
 de ce traité, déclaré que nous ne lui re-
 connaissions aucune valeur en ce qui
 concerne la Transcaucasie. Je dois rap-
 peler à cette occasion ce fait important qu'à ce
 moment au moment de la signature
 du traité de Brest-Litovsk
~~le traité~~ le gouvernement transcau-
 casien était de fait absolument indé-
 pendant du Conseil des Commissaires
 du peuple. Je dois ^{aussi} insister sur le fait
 que le gouvernement turc portageait
 alors notre ^(à cet égard)
~~à ce moment le même~~ point de vue
^{vous} ~~que~~ ^{vous} ~~que~~
~~puisque, comme nous le~~ savez le

opinion de l'insurrection Transcaucasienne ne peut
 reconnaître à aucun degré le traité de

93

Brest-Litovsk, sans la partie concernant
la Transcaucasie, comme ayant pour
nous une valeur juridique quelconque.

94

Commissariat de la Transcaucasie a
reçu l'invitation à envoyer ses représen-
tants à Brest à l'effet de voir reconnaître
notre indépendance; il existe un télé-
gramme qui le prouve. Qu'y a-t-il de
changé depuis? Je dois dire que notre
situation internationale n'a fait depuis
que se consolider, car nous avons réussi à
convoyer la Diète Transcaucasienne
organe souverain de tous les peuples de
la Transcaucasie, revêtu de toute la
plénitude du pouvoir et appelé à dé-
cider en toute indépendance ~~les sort~~
des destinées de notre pays.

Citoyens, membres de la Diète! En
fait, nous sommes ici, en Transcaucasie,
absolument indépendants, comme l'a
nettement et clairement déclaré à la
conférence de paix de Trébizonde ~~notre~~
notre représentant, le camarade Tchakh-
keli. Et nous avons pensé qu'après la
déclaration catégorique de la Diète et de
~~cette~~ ^{non moins} déclaration catégorique de notre
président, il ne pouvait y avoir deux
opinions sur ^{ce sujet} ~~cette proposition~~ que la
démocratie Transcaucasienne ne peut
reconnaître à aucun degré le traité de

Brest-Litovsk, sans la partie concernant
 la Transcaucasie, comme ayant pour
 nous une valeur juridique quelconque.
 Mais là, à Trébizonde, on a soulevé
 la question de la sanction formelle à
 donner à notre indépendance. Je dois dé-
 clarer que la constitution définitive
 et officielle de l'Etat Transcaucasien
 ne peut résulter de l'acte unilatéral
^{qu'il s'agit} de la déclaration de notre indépendance
 par la Diète. Elle suppose encore le
 consentement à reconnaître cette indépen-
 dance de la part des puissances européennes,
 et ^{tout} d'abord, de la quadruple alliance;
 car, sans une garantie adéquate de
 la part des puissances européennes, nous
 nous trouverions, au point de vue inter-
 national, dans la situation de ces nom-
 breuses républiques russes qui, s'étant
 en fait séparées du centre et du Conseil
 des Commissaires du peuple, n'ont obtenu
 aucune indépendance et ne peuvent
 espérer ^{de} voir reconnaître un droit interna-
 tional et une existence basée sur le
 droit public par les puissances euro-
 péennes. Je dois ensuite déclarer nette-
 ment qu'au stade actuel de nos

en tant qu'Etat. Cette situation nous
 promet, sous certains
 rapports, quelques avantages sans

94

la conduite de nos négociations de
paix avec la Turquie, car si l'Empire⁹⁶
Turc est intéressé à la création d'un
état-tampon qui serait le meilleur

93

négociations de paix, une déclaration
de notre indépendance équivaudrait⁹⁵ à
un ultimatum posé au gouvernement
Turc, car nous devons reconnaître
qu'une telle déclaration suppose
la reconnaissance de notre souveraineté
sur une certaine étendue de territoire.
Or, ce territoire (nous le concevons) est
membres de la Sibirie, dans les anciennes
limites de la Transcaucasie. La Sibirie
a confirmé à plusieurs reprises, et
notre déclaration d'indépendance, doit
nécessairement, doit le comprendre comme
une de ses conditions fondamentales. Mais
vous savez que c'est précisément cette
condition qui est rejetée par la Turquie
le gouvernement impérial Turc, qui
se tient toujours - pas pour longtemps,
nous l'espérons - sur le terrain du traité
de West-Lothar. C'est pourquoi nous
souhaitons l'avoir que dans la phase ac-
tuelle des négociations de paix, le moment
n'est pas encore venu de déclarer
notre indépendance et de donner une
forme définitive à notre existence
en tant qu'état. Cette situation incer-
taine nous promet, sous certains
rapports, quelques avantages dans

la conduite de nos négociations de
 paix avec la Turquie, car si l'Empire⁹⁶
 Turc est intéressé à la création d'un
 état-tampon qui serait le meilleur
 protecteur de ses frontières septentrio-
 nales, ~~si elle~~ il a intérêt à ce que
 les représentants de la démocratie trans-
 caucasienne ne soient pas obligés
 de chercher des alliés dans la coali-
 tion anti-turque, la Turquie doit
 nécessairement ~~aller au devant de~~
~~se~~ nous donner satisfaction en
 rétablissant ~~les~~ la Transcaca-
 nie dans ses anciennes limites et
 en annulant le traité de Brest-
 Litovsk dans la partie concernant
 la Transcaucasie et qui nous in-
 téresse, nous, les représentants de
 la démocratie Transcaucasienne.
 Je dis rien qu'une République
 Transcaucasienne pure, absol-
 ment démocratique dans son exten-
 sion et se pourvue de toutes pré-
 sentions impérialistes, ^{aurait} ~~présenterait~~
 pour l'Empire Turc une valeur

ni les frontières d'un état, ni, encore
 moins, les traditions diplomatiques,
 n'ont aucune importance, - si

25
95

stratégique plus grande que les di-
gaines de forteresses les plus inexpugnables, d'autant plus que la guerre
actuelle nous a montré avec évidence
qu'il n'y a pas et ne peut y avoir
de forteresses ^{vraiment} inexpugnables. Telles
sont les propositions fondamentales
qui doivent nous guider, nous autres
membres de la Diète. Après les multiples
décisions prises à cet égard par la
Diète, et ne peut ^{est hors de} ~~être mis en~~ doute
que nous sommes tous unanimes sur
un seul point: notre désir de conclure
une paix immédiate, mais honorable
pour les deux parties. Telle est la vo-
lonté de la Démocratie Transcaca-
sienne. Obéissante à cette volonté,
la Diète Transcucasienne doit évi-
demment prendre toutes les mesures
possibles pour que cette tâche soit
par nous menée à bien facilement
(^{diffusion de l'ang.} ~~et sans~~ ~~diffusion~~). C'est pourquoi nous
souhaitons d'avis que lorsqu'il s'agit
de questions secondaires, ne touchant pas
aux ^{aux} intérêts vitaux du pays, de cir-
con-
ni les frontières d'un état, ni, encore
moins, les traditions diplomatiques,
il n'est aucune importance, - si

97

nous ne voulons pas nous engager
dans cette voie, nous ne pouvons ⁹⁹ igno-
rer ni l'expérience diplomatique, ni
les traditions diplomatiques. Les condi-

26
96

stances ne menaçant pas l'existence
de notre Etat nous, les représentants
de la démocratie transcaucasienne ⁹⁸
nous n'avons aucun intérêt à susciter
des conflits avec la Turquie qui, espérons-
le, est également animée du désir
de conclure avec nous une paix hono-
rable. Cette situation, ce désir d'arriver
à une paix honorable acceptable
pour les deux parties, et de ne pas créer
des causes de conflit pour des questions
d'importance secondaire, nous montre
la nécessité de donner des pouvoirs
extraordinaires à notre représentant,
le ministre actuel des affaires étrangères,
le camarade Tchekhevelidze. Citoyens
membres de la Ditché. Si nous ne vou-
lons pas ruiner l'exemple de Trotsky
et du gouvernement qui l'a man-
daté, ~~gouvernement~~ et qui, sans son
aveuglement, a cru que nous entrons
dans la phase de la révolution socia-
liste ~~par~~ et que, par conséquent,
ni les frontières d'un Etat, ni, encore
moins, les traditions diplomatiques,
n'ont aucune importance, - si

nous ne voulons pas nous engager
 dans cette voie, nous ne pouvons ⁹⁹ que
 recourir à l'expérience diplomatique, ni
 les traditions diplomatiques. Ces considé-
 rations nous imposent la ~~nécessité de~~
 l'obligation de nous conformer aux
 les règles et ^{aux} traditions des rois des
 gens, qui peuvent nous aider à conclure
 immédiatement et sans ^{souffrir de nouvelles} ~~difficultés~~ une
 paix honorable. Nous proposons ~~La~~
 d'investir le camarade Tchcheukeli de
 pouvoirs correspondant à ceux que pos-
 sède comme il résulte de la communica-
 tion ^{du} président du gouvernement
 Transcaucasien, le président de la délé-
 gation Turque, et de lui laisser une
 certaine liberté aussi bien en ce qui
 concerne la position des questions qu'en
 ce qui concerne certaines concessions à
 faire, concessions qui ~~sont~~ sont né-
 cessaires pour obtenir une paix ho-
 norable, mais qui, bien entendu, ne
 doivent en aucune façon, même indi-
 rectement, menacer notre existence en
 tant qu'Etat et qui devront, le moment
 venu, être sanctionnées par la Diète

nouveau despotisme, plus terrible
 peut être que le joug que nous avons
 renversé ensemble avec toute la

97

démocratie russe, ~~le~~ ^{celui} ~~jeu~~ ^{des} despo-
tisme fanatique. Et la ^{mécanique} ~~meur~~ ¹⁰¹ ~~qui~~ la
Transcaucasienne, dont vous

98

Transcaucasienne, organe souverain
de la Transcaucasie. C'est la ¹⁰⁰ seule
voie qui peut, dans les conditions don-
nées, nous conduire rapidement à la
paix et qui nous promet le succès,
je dirai : le ^{un} succès diplomatique, car,
comme je l'ai déjà dit, il n'est pas
sans nos intérêts ~~de ne~~ d'ignorer l'ex-
périence diplomatique, les traditions
diplomatiques; le moment n'est
pas encore arrivé, en effet, où nous
pourrions dire que tous les États
avec lesquels nous pouvons avoir des
relations ont rejété la diplomatie se-
crète, comme l'a fait la démocratie
russe. Nous pensons qu'il n'est pas
non plus dans les intérêts de la Tur-
quie de rendre la situation ^{plus} tendue,
d'accentuer les conflits, de créer les
conditions où nous serions obligés de
risquer tout notre bien être ~~et~~ ^{d'employer} ~~de~~
tous nos efforts pour libérer les peuples
de la Transcaucasie du joug d'un
nouveau despotisme, plus terrible
peut être que le joug que nous avons
renversé ensemble avec toute la

101

cette résolution et donner ainsi, encore

100

la certitude complète que la voie ^{proposée} indiquée par nous contribuera à liquider rapidement la guerre et à rétablir avec la Turquie des rapports de bon voisinage à des conditions de paix honorables pour les deux parties, la Commission de la paix vous propose d'adopter la résolution suivante:

"Après avoir entendu le rapport sur la marche des négociations de paix ~~avec la Turquie et se plaçant sur le terrain de la résolution du 16 Février 1918~~, relative aux ~~quel~~ conditions d'une paix avec la Turquie, mais débattue d'arriver à une paix honorable, acceptable aussi bien pour la Transcaucasie que pour la Turquie la Diète décide: ~~de~~ d'investir le président de la délégation de paix, le ministre des affaires étrangères de la Transcaucasie, A. T. Tchekhenkeli, de pouvoirs extraordinaires lui permettant de faire, sous sa responsabilité, tout ce qui sera nécessaire à cet effet. Et bien, si vous voulez bien adopter

101
cette résolution et donner ainsi, encore
une fois, votre appui à cette dé-¹⁰³lé-
gation qui a reçu de nous, la démo-
cratie transcaucasienne, le mandat
d'arriver à une paix honorable
pour les deux parties, nous pouvons
être certains ~~qu'elle sera~~ que,
si la Turquie a un désir sincère d'ac-
cepter des conditions de paix honorables,
nous pourrions liquider les opérations
militaires et créer un état de paix
auquel sont intéressés non seule-
ment la Turquie et la Transcau-
casie, mais aussi tous les autres
peuples qui nous entourent. (Applau-
dissements)

Le président. - Quelqu'un demand-
-t-il encore la parole sur la question?
Permettez-moi alors de mettre aux
voix la résolution qui vient de nous
être lue par Ramichvili. Que ceux qui sont
pour cette résolution veuillent bien
le manifester en levant la main.
Baissez les mains. La résolution est
adoptée à l'unanimité. (Applau-
dissements)

Ne vous gênez pas, et continuez.

1918

103

N° 73

105

102

N° 73

104

L'ultimatum du gouverne-
ment turc

„ Monsieur le Président !

Le Gouvernement Impérial Ottoman
insiste sur ce qui a été exposé dans
la déclaration du 21 mars 1918 et
prie la respectable Délégation Trans-
caucasienne de lui donner une réponse
définitive à ce sujet dans un délai
de 48 heures.

Recevez, Monsieur le Président,
l'assurance de ma plus haute con-
sidération.

G. Rauf

Président de la Délégation
Impériale Ottomane

Trébizonde, le 24 mars (6 avril)
1918

Télégramme du président de la
délégation Transcaucasienne sur la
nécessité de nouvelles concessions à la
Turquie.

25 mars (7 avril) 1918

„ Batoum, général Mdivani,
 commandant de la forteresse.

Je vous prie de transmettre ~~sans~~
 sans retard par fil direct au président
 du gouvernement la communication ci-
 dessous, chiffrée.

Confidentiel, très urgent.

En réponse à votre dernière déclaration,
 j'ai vu le 6 avril, à 7 heures du soir,
 la lettre suivante : „ Monsieur le prési-
 dent ! Le gouvernement impérial
 ottoman insiste sur ce qui a été exposé
 dans sa déclaration du 21 mars 1918
 et prie la respectable délégation Trans-
 caucasienne de lui donner une réponse

absent. Le libérateur est irréalisable dans
 les conditions actuelles; les Turcs avancent
 avec le désir, qu'il ne cachent point,

4
106

une rectification des frontières de la partie orientale, habitée par une population arménienne, et de la partie septentrionale d'Aras.

2
107

définitive à ce sujet dans un délai de 48 heures. Recrey, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération. - G. Rauf, Président de la Délégation Impériale Ottomane."

La délégation a discuté cette lettre mais n'est pas arrivée à formuler une opinion collective unanime. Katchaznouni proposait d'organiser, indépendamment du traité de Brest-Litovsk, un plébiscite dans ~~chaque~~ ^{chaque} ~~chaque~~ ^{des} arrondissements des deux provinces, pour que la population puisse décider elle-même de son sort.

Gadjinsky était, en principe, d'accord avec Katchaznouni, mais, s'étant absenté accidentellement, ne s'est pas prononcé sur la question d'un plébiscite par arrondissements. Khatissou, Laschichovli et Khasmamedov étaient d'avis que le plébiscite n'était qu'une illusion et que la Dite devait déterminer elle-même le maximum de concessions. Gvasara, malade, était absent. Le plébiscite est irréalisable dans les conditions actuelles; les Turcs avancent avec le désir, qu'il ne cachent point,

4
106

une rectification des frontières de la partie orientale, habitée par une population ¹⁰⁸ arménienne, et de la partie septentrionale.

8
105

de reprendre, les armes à la main, les deux provinces. Mes conversations avec ¹⁰⁸ Rauf-bey, et aussi ^{elles} avec Vekhib-Pacha le 24 mars, m'en ont convaincu.

Mon opinion, qui s'appuie également sur les résultats généraux de la discussion qui a eu lieu au sein de la délégation le 19 mars, est la suivante. Il est impossible et inutile de nous écarter de notre jugement ~~de~~ à l'égard du traité de Brest-Litovsk; on ne peut ~~et~~ recourir à ce moyen que qu'en cas où les Turcs ne feraient aucune concession, ou, plus exactement, après la rupture. Actuellement, nous devons seulement dire aux Turcs quel est notre maximum de concessions, au delà duquel nous sommes prêts à nous battre. La Diète doit poser la question nettement: peut-elle défendre par les armes Batoum, Ardagan et Kars? Si elle n le peut pas, notre maximum de concessions doit être le suivant: 1. Toute la province de Kars, avec la ville de Kars et avec

106

une rectification des frontières de la partie orientale, habitée par une ¹⁰⁸ population arménienne, et de la partie septentrionale de l'arrondissement d'Aradagan; 2. Dans la région de Batoum, tout l'arrondissement d'Artvin, sans le ⁴¹ secteur d'Artvin.

~~(non plus)~~ Je suis certain que les Turcs ne céderont pas Batoum. Vekhib-Pacha l'a dit nettement; mais il y a cette différence qu'à ce sujet ils marchandent. ~~cependant~~ Quant à Kars, il est absolument impossible de le conserver par les moyens diplomatiques; les Turcs ne veulent pas en entendre parler. Je sais qu'avec façon de poser la question menace l'unité de la Diète et de la Transcaucasie elle-même; mais, malheureusement, il n'existe aucune autre issue. Les Turcs ont commencé très sérieusement les opérations militaires. ^{Pour la} question arménienne en Turquie, nous serons obligés de nous borner à demander le ~~de la Diète~~ ^{libre} retour des réfugiés et une amnistie. J'attends les instructions de la Diète pour demain,

Télégramme du président du
Gouvernement Transcaucasien exigeant

107

109

26 Mars; si, d'ici là, ces instructions
 ne me parviennent pas par radio,
 j'en conclurai que la Diète approuve
 mes conclusions. Le temps presse. J'attends
 la réponse avec impatience. La discus-
 sion de ce télégramme ne doit pas être
 rendue publique d'une façon préma-
 turée. N° 110. Le président de la
 délégation de paix A. Tchkhenskeli.

Télégramme du président du
Gouvernement Transcaucasien exigeant
l'arrêt et l'absence des troupes
turques.

" Au président de la Délégation de
 la paix, ministre des affaires étrangères
 Tchekhenkeli.

Les troupes turques ont fait irrup-
 tion dans la Transcaucasie. La contin-
 uation des négociations de paix est, dans
 ces conditions, absolument inadmissible;
 elle crée une situation d'équivoque et en-
 lève aux négociations toute leur signifi-
 cation.

J vous prie de ^{déclarer} faire, en votre qua-
 lité de ministre des affaires étrangères,
~~de déclarer~~ au gouvernement turc,
 au nom de la Délégation de paix, que
 le mouvement des troupes turques doit

Le 26 Mars (est-ce une erreur)

Tiflis, le 26 Mars ()

109

être immédiatement arrêté; Dans le cas contraire, nous serons obligés de conclure, à un moment donné, à l'échec des négociations de paix et de porter cela à la connaissance de la population transcaucasienne.

Le Président du Gouvernement,
ministre de la guerre,
Guegnetchkori.

N° 00215

Tiflis, le 26 mars (8 avril) 1918.

N° 25

Télégramme du Gouvernement
Transcaucasien exprimant
les propositions de la délégation.

« Au président de la délégation de
paix, & ministre des affaires étrangères
Tchxhenxeli. (8 avril) »

Le 26 mars eut lieu une réunion

Tiflis, le 26 mars (8 avril) 1918.

N° 76

113

3
110

publique du Gouvernement ^{avec le bureau}
de la Diète et les représentants ^{de toute}
les fractions de celle-ci. On discutera ^{le projet de}
réponse définitive à donner à l'ulti-
matum du président de la délégation
ottomane, communiqué par vous.

Toutes les fractions furent d'accord
pour accepter le maximum de concessions
proposé par vous et indiqué dans
le radiotélégramme N° 110. Le parti
Dachnadyoutun, tout en l'acceptant
sous sa forme générale, croit nécessaire
d'insister sur le maintien de Kars
dans les limites de la Transcaucasie,
en le faisant comprendre dans la ~~partie~~
^{partie} orientale de la ~~province~~
^{province} de Kars,
habitée à population arménienne.

J vous informe qu'aujourd'hui
partent pour Trébizonde Oussou-
kessov ministre de l'instruction
publique, et Kantemirov, secrétaire
de la Diète.

Gueguetchkori

Tiflis, le 26 mars (8 avril) 1918

N° 26

113

Télégramme du président de la
délégation Transcaucasienne affir-
mant la nécessité de reconnaître le
traité de Brest-Litovsk.

« Batoum Général Mdivani,
commandant de la forteresse.

Faites parvenir sans retard au
président du gouvernement Guegué-
tchikov par fil direct, d'une façon
confidentielle et urgente et sous la
forme chiffrée, la communication sui-
vante.

Avant la réception de votre télégramme
N° 00215, certaines démarches officielles
ont été entreprises par moi; mais un
ordre catégorique est arrivé de Con-
stantinople de continuer le mouve-
ment en avant jusqu'à ce que nous
ayons rendu toutes nos positions.
Les circonstances ont brusquement
changé; la situation sur le front est

de la reconnaissance de notre em-
pêche et déjà devenue un atout aux

113

main de la Turquie. Lors de la recon-
naissance des traités de Brest-Litovsk
et de la reconnaissance de l'indépendance

112

pire encore que ne le dit le bulletin
145: Ardagan est pris, le sort de
Kars va se décider ces jours-ci, le
chemin de fer de Batoum sera pro-
bablement coupé, les Turcs sont à 8
versts de Batoum. Notre tactique:
celle de ne pas nous presser, en atten-
dant que nous soyons prêts, n'a pas
reussi; nos troupes et leurs chefs ne
sont pas à la hauteur de la situation.
Un pays n'ayant ni pouvoir ni
discipline ne peut pas faire la guerre.
Je crois nécessaire qu'on me donne im-
médiatement le mandat de reconnaître
le traité de Brest-Litovsk, au cas
où notre maximum ne serait pas accepté.
Ce traité prévoit le droit, pour la Trans-
caucasie, de participer à l'organisa-
tion des régions objets du litige, mais
il faut pour cela que la Transcaucasie
proclame son indépendance, ce qu'elle
ne fait pas malgré toutes mes ~~insistes~~ in-
stances. ~~Ma déclaration d'indépendance~~
La reconnaissance de notre indépen-
dance est déjà devenue un atout aux

main de la Turquie. Lors de la recon-
naissance du traité de Brest-Litovsk¹¹⁵
il faudra parler seulement de rectifi-
cation des frontières indiquées dans le
traité pour les deux provinces. J'attends
une réponse immédiate. N° 112

Le président de la délégation

A. Tchekourelidze

Trebizonde, le 26 Mars (8 avril)

1918.

Ultimatum sur la reddition de

Télégramme de la fraction
arménienne de la délégation Trans-
caucasienne.

28 Mars (10 avril) 1918.

Texte déchiffré du télégramme reçu de
Trébizonde.« Tiflis, palais, au ministre des
affaires Kartchikian et à Guéguétschkov.« Nous croyons devoir attirer l'attention
la plus sérieuse du parti Dashnaxtjontien
sur le fait que, dans les conditions actuelles,
nous considérons l'acceptation du traité
de Brest-Litovsk comme des ~~plus~~ deux
maux le moindre. Le 12 avril. N° 123.Khatissov, ministre du ravitaillement,
Katchaznouni, ministre.

Ultimatum sur la reddition de

Télégramme du président de la
Délégation Transcaucasienne sur la
nécessité d'un armistice.

„ Batoum - Tiflis. Au ministre
de la guerre. Copie au commandant
de la forteresse Mikhaïlovsky.

Je trouve nécessaire de suspendre
temporairement les hostilités à condi-
tion d'une décision identique de la part
de l'ennemi. Il y a espoir d'une solu-
tion pacifique du conflit à la suite
de pourparlers. J'attends incessamment
une réponse à mon télégramme N° 192,
car tout retard peut entraîner des compli-
cations insolubles. — Le président de la délé-
gation A. Tchkhenseli.

Trébizonde, le 13 mars (12 avril) 1918.

Ultimatum sur la reddition de Batoum

« Au commandant de Batoum.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les propositions suivantes.

1. Considérant ^{qu'au nombre} ~~que~~ ^{des} ~~provinciales~~ ^{des} trois provinces qui doivent être évacuées par vos troupes en vertu du traité de Brest-Litovsk, qui, comme le reconnaît ~~le~~ le président de la commission des plénipotentiaires à Trébizonde, M. Tchoukeli, dans sa lettre au président de notre commission plénipotentiaire, a été signé de votre côté par des personnes autorisées et ayant pleins pouvoirs à cet effet, et fait compte le sandjak de Batoum avec la ville de Batoum; considérant aussi que vous devez reculer au-delà de la frontière de 1293, les forts entourant Batoum, avec toutes les munitions de guerre

~~et les défenseurs seront faits~~
et de faire prisonniers les défenseurs.

118

4. demain, le 13 Avril an 34,

117

qu'ils contiennent doivent être occupés par nous le plus tôt possible.

2. En me ~~disant~~ ^{fendant} la-dessus, je propose à vos troupes de quitter les fortifications avant quatre heures de l'après-midi du 13 Avril an 34.

Si vous acceptez cette proposition, mes troupes n'entreront pas en ville tant avant que les vôtres n'en soient complètement sorties et resteront dans les forts. Le commandant les troupes turques du front de Caucas ~~permet~~ autorise vos troupes à conserver leurs armes.

3. J'attends une réponse à ma proposition amicale, faite dans l'intérêt de l'humanité, pour éviter l'effusion de sang et sauvegarder l'honneur et la dignité des troupes géorgiennes. Au cas où cette proposition ne serait pas acceptée, je prévins que tous les préparatifs sont faits en vue d'un assaut qui aura pour résultat de ~~destruction~~ ^{détruire la ville, de verser du} sang innocent ~~et les défenseurs seront faits~~ et de faire prisonniers les défenseurs.

sont au "Parti des musulmans de
Russie"; Dj. Gadzinsky 3¹²², représen-
tant du bloc socialiste musulman;

N° 82

Procès verbal de la réunion ^{(tenue en} ~~publique~~
commun par le Bureau de la Diète de la Transcaucasie,
le Gouvernement Transcaucasien et
les représentants des diverses fractions de
la Diète.

31 Mars (13 Avril) 1918

Présidence de N. I. Tchekheidze.

Personnes présents :

J. G. Agaiév, M. G. Seïdov — membres
du Bureau de la Diète; J. G. Tseretelli,
N. N. Jordania, représentants de la fraction
des social-démocrates menchevistes; Dja-
farov, Roustamberov et Vexilov 2,
représentants du parti "Moussavat";
Groussinian - Vratzian et Aroutiounian,
représentants du parti "Dachnautyon-
toun"; Loundkipanidze et J. P. Gobe-
tchia, représentants du parti socialiste-
révolutionnaire; S. Khamedberov, repé-

tant du "Parti des musulmans de
 Russie"; Dj. Gardjinsky 3, ¹²²repré-
 sentant du bloc socialiste musulman;
 J. F. Semenov, représentant du
 "Parti de la liberté du peuple". E. P.
 Gueguetchkovi, ministre-président
 et ministre de la guerre, N. G. Kho-
 meriki, ministre de l'agriculture,
 F. kh. Khoïsky, ministre de la jus-
 tice, Kartchikian, ministre des fi-
 nances, V. P. Gobetchia, ministre
 de la marine, Melik-Aslanov,
 ministre des voies de communication,
 le lieutenant-général Odichelidze,
 secrétaire d'Etat à la guerre, M.
 Gardjinsky, secrétaire d'Etat au
 Commerce et à l'Industrie, Pirch-
 khalaïchvili, secrétaire d'Etat au
 Travail, Gvardjaladze, secrétaires
 d'Etat à l'Intérieur, Gazarian, sé-
 crétaire d'Etat à l'Assistance Publique,
 -membres du Gouvernement.

et Cheikh-
 ul-Islam-
 mov

La séance ouvre à 1 h. 50 de
 l'après-midi.

anciens soldats qui, en masse, veulent
 se porter à la défense de Batoum.

5
2
7/21
J. G. Tseretelli, représentant de

la cause qui concerne les forces armées

123
Conformément à une décision
de l'assemblée, la parole est donnée
au ministre-président.

S. P. Queqetchkoni donne
lecture des derniers télégrammes du
président de la délégation de paix, Tcheretelli,
du 31 Mars courant, et expose
son opinion sur la situation au front,
en faisant remarquer qu'au point
de vue technique, la défense de Ba-
toun se trouve, de l'avis des spécia-
listes autorisés, à la hauteur nécessaire.
Des mesures ont été prises pour compléter
et renforcer les forces défensives de Ba-
toun; on n'éprouve, ces temps derniers,
aucun manque en hommes. L'état
d'esprit de la population de la Gourie
et d'une partie du gouvernement de
Koutaïss devient plus combatif, en
rapport avec le danger visible de l'in-
vasion turque. Cet état d'esprit
se manifeste dans le mouvement des
anciens soldats qui, en masse, veulent
se porter à la défense de Batoun.

5

4/22

J. G. Tseretelli, représentant ^{de} ~~105~~ ¹²⁴

En ce qui concerne les forces armées, elles sont, autant que nos renseignements permettent d'en juger, peu considérables encore, ne comprenant que 4.000 hommes de l'infanterie régulière et 6 canons, soutenus par les bandes de l'Adjara et les franes-tireurs.

Après un échange d'avis auquel des représentants de toutes les fractions ^{prennent} ~~ont pris~~ part, le président met aux voix deux propositions :

1^{re}, ~~cette~~ ^(de N. N.) ~~(de)~~ Jordanie) d'adopter à la présente réunion une décision ferme, fondée sur l'opinion des représentants de toutes les fractions, et de demander au président de porter cette décision à la connaissance de la Diète, et 2^e (de Djafarov) de proposer au gouvernement de se prononcer sur le fond de la question et de présenter à l'assemblée tous les documents qu'il possède d'at regard.

L'assemblée adopte la proposition de N. N. Jordania.

5
123

125

plètement aux déclarations du pré-
sident orateur, considérant que la

8
126

l'intérêt de la démocratie toute entière
l'appui de la fraction. 128

124

viste est d'avoir que les conditions
du traité de Brest-Litovsk sont inac-
ceptables, que tous les moyens propo-
sés pour conduire la paix ont été répé-
tés par la Turquie et que, par con-
séquent, la défense la plus énergique
du pays est nécessaire pour ^{garantir} protéger
l'existence même de la démocratie
transcaucasienne. Il faut donc rompre
les ~~pourparlers~~ négociations de paix
et appeler à la défense tous les hom-
mes capables de porter les armes, en
considérant comme ennemis de la
Transcaucasie tous ceux qui se pro-
nonceraient contre la défense. La
fraction croit possible en même temps
de s'appuyer sur la démocratie russe
qui s'éveille, et de rechercher l'aide des
forces armées susceptibles d'apporter leur
concours à la démocratie transcauca-
sienne ~~leur~~ ^{en} lutte pour son existence
matérielle et politique.

Kartchikian, représentant du
parti "Bachnartzyontoun", adhère
pleinement aux déclarations du pré-
sident orateur, considérant que la

126

l'intérêt de la démocratie toute entière
l'appui de la fraction. 128

125

cession de points d'appui tels que
Kars, Ardagan et Batoum ¹²⁴ prive
le pays de ses moyens de défense.

Lordkipanidze, représentant
de la fraction socialiste - révolutionnaire,
déclare que le moment est venu pour
toutes les fractions de mettre en pratique
les résolutions prises par elles dans la
réunion commune du 26 mars.

Levenor, représentant du
"Parti de la Liberté du Peuple" déclare
que son parti adhère à la proposition
des social-démocrates menchevistes et
promet au gouvernement son concours
sans réserve pour l'œuvre de la défense.

Roustambekov, représentant de
la fraction "Moussavat" déclare que
toutes les fractions de la Diète sont solidaires
dans cette question et que, bien que la
position de la fraction soit ^{particulièrement} difficile dans
~~cette question~~, elle n'en promet pas moins
tout son concours à la cause de la
démocratie transcaucasienne.

Gradjinsky, représentant du bloc
socialiste musulman, promet, sans

126

l'intérêt de la démocratie toute entière
l'appui de la fraction. 128

S. P. Gueguetchkov, représentant
du gouvernement, déclare au nom
de celui-ci qu'au moment où le gou-
vernement se constituait, la question
de la guerre et de la paix ~~est~~ se trouvait
^{à la} ~~pose~~ ^{comme} ~~base~~ base de son programme,
~~et que~~ la déclaration gouvernementale
a confirmé; qu'à l'heure actuelle le
gouvernement ne peut prendre d'autre
décision que celle en faveur d'une
guerre avec la Turquie, pas plus qu'il
ne peut y avoir deux opinions différentes
sur le traité de Brest-Litovsk. Le
gouvernement ne peut pas ~~abandonner~~ ^{lancer}
~~sur~~ la démocratie transcaucasienne
pieds et poings liés à l'impérialisme
turc; s'il adoptait un point de vue
différent, il ~~ne~~ ne pourrait plus être
le gouvernement.

N. N. Jordania propose, au nom
des accordés ne manifestant entre les
fractions, d'adopter la résolution sui-
vante: " Considérant qu'une com-

mission sera immédiatement constituée

129

9
127

Après la clôture des débats, l'assemblée a voté la proposition du président ¹³⁰ accord pacifique n'a pas été atteint entre la Turquie et la Transcaucasie ¹²⁸ en ce qui concerne les frontières de cette dernière, la délégation Transcaucasienne est invitée à retourner immédiatement à Tiflis.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

J. G. Tsereteli est d'avis que la Ditch doit prendre la résolution de rappeler la délégation de paix de Trébizonde dans une séance solennelle.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

N. N. Jordania propose de donner au sein du gouvernement un comité extraordinaire de trois personnes (avec droit de s'adjoindre de nouveaux membres) et de l'investir des pouvoirs extraordinaires dans les questions de la défense du pays.

^{N. N.}
La proposition de Jordania est adoptée à l'unanimité.

J. F. Semenov propose de soumettre immédiatement à l'autorité

129

Après la clôture des débats, l'assemblée décide, sur la proposition du prési-

10

128

du Comité tous les conseils nationaux et toutes les organisations militaires nationales.

129

J. G. Tseretelli dit qu'il est nécessaire que cette proposition soit votée par la Diète, pour mieux marquer la subordination de toutes les organisations nationales au pouvoir du Comité.

N. N. Jordania propose d'adresser au nom de la Diète un appel à la population, exposant la marche des négociations de paix qui ont amené la démocratie transcaucasienne à décider la guerre, et invitant à l'union, pour la défense des intérêts de cette démocratie, de toutes les couches de la population sans distinction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

V. P. Gobetchia, ministre de la marine, exprime le vœu que les contingents soient renforcés par l'appel des personnes d'âge plus avancé.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

129

Après la clôture des débats, l'assemblée décide, sur la proposition du président, de mettre toutes les résolutions adoptées à l'ordre du jour de la Diète et de fixer la séance de celle-ci au même jour à 7 heures du soir du même jour.

La séance est close à 2 h. 55 minutes de l'après-midi.

Le président de la Diète Transcaspicienne : N. Tchekheidze.

nous en présence des représentants de
du commandant de la garnison

44

et au ministre de la guerre qu'il était vis-à-vis
la hostilité si de notre 133

12
130

N° 83.

131

Extrait du compte-rendu sténogra-
phique de la séance de la Diète
Transcaucasienne

du 31 Mars (13 Avril) 1918.

Le ministre-président. Citoyens membres
de la Diète ! Permettez-moi de vous expo-
ser dans l'ordre chronologique les évé-
(récents) nents se rattachant aux négociations de
paix. qui ont eu lieu récemment.

Le 7 avril, à 11 heures du soir, nous
avons reçu du président de la délégation
de paix Transcaucasienne, Iakob
Ivanovitch Tchachenkeli, l'avis
qu'il avait reçu du président de
la délégation de paix Turque un ulti-
matum déclarant que le gouvernement
ottoman insistait sur la reconnaissance
par la Transcaucasie du traité de
Brest-Litovsk. Cette communication
a été, le jour même, discutée par
nous en présence des représentants de
du commandant de la garnison

624 Mars,
à 7 heures
du soir,

4

132

et au ministre de la guerre qu'il était dis-
posé à suspendre les hostilités si de notre
côté, nous en faisions autant. Et, en effet,
c'est, nous en faisons autant avant-hier.

131

Diverses fractions de la Diète, et cette
assemblée commune à ~~etapli~~ ¹³² le mardi
même des concessions que la démocratie
transcaucasienne pouvait accorder.

Sans qu'une réponse aux propo-
sitions faites par nous nous soit parve-
nue, nous avons ensuite, le 10 avril,
à 15 heures, reçu du président de notre
délégation de paix un message nous
disant qu'il croyait nécessaire qu'on
lui envoyât immédiatement des pleins
pouvoirs pour la reconnaissance du
traité de Brest, au cas où notre ma-
jorité ne serait pas acceptée. Je tiens
à assurer la Diète que le Gouvernement
s'est trouvé sans l'impossibilité de donner
à ce message une réponse immédiate.
Or, le 11, à midi, notre président nous
a fait savoir que la délégation de paix
transcaucasienne avait déclaré, en réponse
à la proposition de la délégation ottomane
du 6 avril 1918, qu'elle acceptait le
traité de Brest-Litovsk et était prête à
mener les négociations sur cette base. A
la suite de cela, le commandant des armées
turques du front caucasien a fait savoir
au commandant de la forteresse de Batoum

et au ministre de la guerre qu'il était dis-
posé à suspendre les hostilités si de notre ¹³³
côté, nous en faisons autant. Et en effet,
les hostilités ont été suspendues avant-hier.
Et la suite de cela, un officier est venu trouver
le commandant de la forteresse, en qualité
de représentant du détachement turc, pour
demander, ou plutôt pour réclamer, que ~~pour~~
pour aujourd'hui midi la ville de Batoum
soit évacuée et la forteresse remise au
détachement turc. Mais le cas contraire,
les Turcs menaçaient de donner l'assaut
à la ville et à la forteresse. Le comman-
dant de celle-ci, n'ayant pas les instruc-
tions nécessaires, n'a pu donner aucune
réponse; et ~~il~~ a pu ^{seulement} dire que cette
réponse serait donnée lorsque le fait
aura été porté à la connaissance du gou-
vernement et que celui-ci ~~la~~ aura donné
les indications nécessaires. Je dois vous dire
que la demande turque ayant été reçue
à 11 heures, il était matériellement
impossible de soumettre cette question à
une discussion. Je viens de recevoir la nou-
velle que les hostilités ont ^{déjà} repris dans
la forteresse de Batoum. Tels sont les
faits. Le gouvernement a examiné

connaître ce traité à son tour, et généra-
lement est d'avis que se soumettre à

134

cette exigence serait trahir les intérêts des
peuples transcaucasiens. Le gouvernement

135

cette question dans la séance d'aujourd'hui
et il a l'honneur de vous faire la dé-
claration suivante. Dès la constitution,
dès le premier jour où il a paru devant
vous, le gouvernement vous a exposé le
programme sur lequel il s'engageait à
s'inspirer dans son action. Il vous a dit,
citoyens membres de la Diète, qu'à la
première et la plus importante des questions
de notre vie il avait une réponse absolu-
ment catégorique. Sur la question de la
guerre et de la paix, il vous a déclaré
qu'il ne proposerait pas à votre examen
une paix honteuse, et ce point de vue
il ne peut ni ne veut l'abandonner,
étant fermement convaincu qu'il répond
à l'honneur, à la dignité et aux intérêts
de la démocratie transcaucasienne. Il ne
peut y avoir deux opinions sur le traité
de West-Litovsk. Nous savons tous très bien
que ce traité a jeté la République Russe
pieds et poings liés aux pieds du vainqueur
et a fait de la Russie une colonie ~~allemande~~
de l'empire allemand. Maintenant,
lorsqu'on exige que la Transcaucasie se
soumette à son tour, le gouverne-
ment est d'avis qu'il se soumette à

76
134

cette exigence serait trahir les intérêts des
peuples transcaucasiens. Le gouvernement
est d'avis qu'il n'a pas le droit, qu'il
ne peut pas s'engager dans cette voie. Nous
compréhons parfaitement ^{tout} ~~ce~~ notre situa-
tion ^{est} extrêmement difficile. La désorgani-
sation qui règne sur toute l'étendue de notre
pays peut se mettre en travers, peut paraly-
ser nos intentions, nos desirs, nos plans;
néanmoins, le gouvernement pense que la
seule flamme de la liberté n'est pas
encore éteinte au sein de la démocratie trans-
caucasienne, qu'il y a encore de la poudre
sous les gibernes" et que, si nous sommes
faibles, nous ne le sommes pas à tel point
qu'on puisse faire de nous des esclaves.
(Voix: "C'est juste!" Applaudissements.)

C'est pourquoi nous pensons, citoyens
membres de la Diète, que la reconnaissance
du traité de Brest-Litovsk signifierait que
la Transcaucasie cesse d'exister en tant
que république indépendante et devient
une province de l'empire turc. (Voix:
"C'est juste! Oui, c'est juste!") Je pense
qu'un gouvernement qui possède la con-
fiance de la Diète, laquelle est le repré-
sentant souverain de la démocratie trans-

obligé à ^{s'occuper de} ~~se soumettre~~ ^{placé au point}

46
135

caucasienne, qu'un tel gouvernement
ne peut pas accepter ~~une telle~~ ^{cette} honte.
(Voix: "C'est juste!" Applaudissements.)

Je sais bien que le gouvernement prendra
toutes les mesures, qu'il tendra toutes ses
forces, qu'il rassemblera toute sa puissance
pour opposer la résistance nécessaire à
~~aux~~ exigences violentes du gouvernement
turc (Voix: "C'est juste!" Applaudisse-
ments).

C'est là le terrain, c'est là la
base sur laquelle le gouvernement se
tient maintenant et continuera à se tenir
tant qu'il aura votre confiance et
tant qu'il jouira des droits dont vous
l'avez vous-même investi. (Applaudisse-
ments). Citoyens membres de la Diète!

Vous mêmes et l'organe créé par vous
— votre gouvernement — ont fait tout ce
qu'il était possible de faire pour résoudre
pacifiquement le conflit. La Turquie
nous avait proposé d'envoyer des délé-
gués pour élaborer des conditions de paix,
et si nous ~~carions~~ ^{carions} (alors que cela n'avait
d'autre ~~pour~~ but que d'obtenir de nous la sanction
de ce document honteux qui a nom le
traité de Brest-Litovsk, je pense que

obligé à ^{s'occuper de} ~~se mettre~~ ^à ~~placer au point~~

18

27

136

de la défense de ses frontières
 et de conquêtes de la révolution ¹³⁸ c'est
 la Diète aurait considéré comme ^{étant} ~~par~~
 dessous de sa dignité de jouer cette co- ¹³⁷
 médie ~~ambiguë~~ ^{qui a} à fini par ~~entraîner~~
~~former~~ ^{devenir} la conférence de paix de Trébi-
 gonde. Vous savez très bien que, pendant
 que, là bas, nous poursuivions les nég-
 ciations de paix, ici, dans notre pays-
 même, des événements sanglants se produi-
 saient, l'avance des ~~la~~ armées turques
 continuait. Mais nous avons voulu épu-
 ser tous les moyens, de façon à montrer à
 tout l'univers que nous ne ~~desirions~~
 pas la guerre (Voix : "C'est exact!").
 Et la légitimité transcaucasienne a suivi
 cette ~~la~~ voie sincèrement et ~~in~~ fermement.
 Le mot d'ordre qui, pour nous, dominait
 tout le reste était celui d' "à bas la guerre!"
 Et, en effet, vous savez que tous les ^{moyens}
 ont été épuisés par nous. Nous avons
 fait le maximum de concessions, nous
 avons tout fait pour ^{empêcher} ~~que~~ le sang
 de couler, et si maintenant, à cette
 heure grave, le gouvernement que
 vous-mêmes, vous avez nommé est
 obligé à ^{s'occuper de} ~~se mettre~~ ~~place~~ au point

18

137

de la défense de ses frontières
 et des conquêtes de la révolution ¹³⁸, c'est
 notre devoir vis-à-vis de la révolution,
 c'est notre devoir vis-à-vis du pays qui
 nous y pousse, et ce devoir - sachez-le,
 citoyens, membres de la Dîche - nous sa-
 rons ~~le faire~~ ^{l'accomplir}. Nous emploierons tous
 nos efforts (je le répète) pour que l'hon-
 neur et la dignité de la Transcaucasie,
 son indépendance, sa liberté, ne soient
 pas piétinées et écrasées par la botte
 qui nous menace. Mais une condition,
~~indispensable~~ ^{est} à notre avis, ~~et~~ ne cessera
 pour cela: tous les partis, tous les grou-
 pements politiques qui tiennent à nos
 libertés, ces libertés que nous avons
 conquises au prix de notre sang, ~~doivent~~
 s'ils veulent ^{qu'elles} ~~gar~~ ~~ces~~ ~~libertés~~ nous soient
 sauvegardées, s'unir de bonne foi
 autour du drapeau ^{qu'ont celui} de la ~~la~~ défense de
 notre révolution et des revendications que
 nous mettons actuellement en avant.
 Si cette condition est sincèrement ~~remplie~~
 remplie par nous tous, alors - je
 en jure! Au nom de la fraction
 social-démocrate, au nom de toutes

22 caucasien à venir et à se développer

20- populaires qui nous ont investis de

19 138
le déclare ouvertement devant vous -
nous ne craignons plus aucun ennemi.
(Des voix: "C'est vrai!") Le danger

- et nous ne devons pas fermer les yeux
là-dessus - est dans notre propre sein.
Efforçons-nous donc, citoyens membres
de la Dîche, de venir à bout de ce dan-
ger, et alors nous pourrions regarder
l'avenir avec courage et ~~être sûrs~~ ^{finira par}
~~certitude~~ que notre juste cause triom-
phera, ~~et sera finie~~ ^{tandis que} l'injustice périra.
(Applaudissements).

Le président. La Dîche veut-elle
passer à la discussion de la déclaration
du gouvernement? Qui demande la
parole? La parole est au membre de
la Dîche Tseretelli.

(L'apparition de Tseretelli à la
tribune provoque de vifs applaudisse-
ments)

Tseretelli. Citoyens représentants
du peuple! Au nom de la fraction
social-démocrate, au nom des masses

22

20

139

caucasien à vivre et à se développer

140

populaire qui nous ont investis de leur confiance, j'ai l'honneur de vous faire la déclaration suivante. L'impérialisme turc exige, dans son ultimatum, que la Démocratie transcaucasienne reconnaisse le traité de Brest-Litovsk. Nous ne connaissons pas ce traité. Nous savons qu'à Brest-Litovsk un arrêt de mort ~~est~~ décrété ~~sur~~ de la Russie révolutionnaire a été dicté, et un tel arrêt de mort, nous ne le signerons pas pour notre patrie. (Longs et bruyants applaudissements)

Nous comprenons bien la situation difficile de notre pays et la soif de paix qu'ont les masses populaires épuisées par 4 années de carnage. C'est pourquoi, d'accord avec la Démocratie toute entière, notre gouvernement a été montré prêt à toutes les concessions possibles. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour la solution pacifique du conflit. Nous avons consenti à de sacrifiés énormes: pour réouvrir la

nous devons respecter le droit des peuples de la Trans

141

caucasien à vivre et à se développer
librement. Il y a des guerres ¹⁴² ou l'un
des deux adversaires tend

140

question pacifiquement, nous cédons
les positions fortifiées de Kars et d'Art-
dagan. Mais nous voulions une solu-
tion pacifique ~~telles~~ qui permettrait
aux peuples de la Transcaucasie de
respirer et de se développer librement.
Nous avons demandé qu'on nous
laisse une issue vers la mer, une
fenêtre par laquelle la lumière et l'air et
la lumière pénétreraient chez nous, pour
que, dans cette atmosphère d'air et
de lumière, notre démocratie put se
développer et prendre des forces. Lorsque
la Turquie a rejeté ces propositions, lorsqu'elle
a exigé de nous, ~~en nous imposant~~ par
un ultimatum, de céder cette issue vers
la mer, qui est le gage de notre libre
développement, elle a ainsi posé de-
vant nous une question de vie ou de
mort. Elle veut nous ~~fermer~~ boucher
toutes les issues vers la lumière, vers
notre libre développement. Elle veut
étouffer la démocratie transcaucasienne.
Et maintenant ^{arrive} le moment où
nous devons défendre les armes à la
main le droit des peuples de la Trans-

caucasien à vivre et à se développer
librement. Il y a des guerres ou l'un
~~et~~ ou l'autre des deux adversaires tend
à des conquêtes, à une extension de ses
privilèges et avantages. Alors, avant
de s'engager dans la guerre, chaque
partie doit peser ses chances de succès
militaires, peser ses forces et celles de
l'adversaire et, après ce calcul soigneux
seulement fait, décider si elle doit
prendre les armes. Mais il y a d'autres
guerres, où la question qui se pose
devant un peuple est celle de son
existence, de son libre développement,
de sa dignité. Alors, ce peuple ne peut
plus peser ses forces, ^(mais) ~~il~~ doit les jeter
toutes dans la lutte pour son existence,
sa vie, sa dignité. (Néanmoins, appai-
sissements). Rien des principes ont été,
au cours des ^(événements) ~~historiques~~ effacés de la sur-
face de la terre : seuls ont pu conserver
leur vie et leur ^{leur} possibilité de
développement, seuls ont pu conquérir
la liberté ceux qui, dans ces moments
décisifs qui arrivent, pour un peuple,
une fois en cent ans, ^{avaient} ont compris

de son propre pays, arrêt que ~~le~~
peuple lui-même devait être mis à l'exé-

25

144

une armée suffisante pour étouffer
la résistance, cette résistance grandira
et se développera, comme elle se deve-

23

142

que toutes leurs forces, morales et ma-
térielles, ^{devaient} ~~doivent~~ être jetées dans la
~~placard~~ de la balance, dans la
lutte sanglante, dans la bataille
sanglante. C'est devant une telle
^{question} ~~situation~~ que se trouve à l'heure
actuelle la démocratie transcau-
casienne, et les peuples ne peuvent
la résoudre qu'en dépendant leur
existence jusqu'à la dernière goutte
de leur sang. On nous parle de
reconnaître le traité de Brest-Li-
towsk. Mais ce traité, dicté par l'im-
périalisme allemand triomphant à
la Russie affaiblie et démolie par
l'anarchie, a déjà une histoire ter-
rible en Russie. Nous le savons: les
forces militaires russes avaient été dés-
organisées, les forces de la démocratie
éparpillées, et c'est dans ces conditions
que le pouvoir bolcheviste a signé
de ses propres mains l'arrêt de mort
de son propre pays, arrêt qui ~~aurait~~
~~peut-être~~ ~~lui~~ ~~devait~~ être mis à l'exé-

25

144

une armée suffisante pour étouffer
la résistance, cette résistance grandira
et se développera, comme elle se deve-

24

143

cution par le peuple lui-même 144
Mais nous savons aussi que ce traité
n'est pas reconnu par l'ensemble
de la Russie, que les peuples y élèvent
la voix contre lui, qu'il n'est pas
mis en pratique dans la vie. De toutes
les forces dont il dispose, le peuple se
pousse ce traité.

L'Allemagne n'a pas obtenu
cet état de paix avec la Russie sur
lequel elle comptait. La seulement
où des détachements allemands armés
de baïonnettes sont prêts à dicter les
articles du traité de Brest-Litovsk,
la seulement ~~ce~~ ce traité est appliqué
par la force de ces baïonnettes. Mais
aussitôt que les baïonnettes sont retirées,
l'état de paix disparaît. Il est
vrai que cette lutte se poursuit d'une
façon non-organisée, mais il est
déjà maintenant incontestable que, pour
insuffler la vie au traité de Brest-
Litovsk, l'Allemagne devra réduire
à l'état de cadavre la Russie révolu-
tionnaire toute entière. Et ~~si~~ si elle
n'a pas les forces nécessaires pour occu-
per la Russie entière et y maintenir

une armée suffisante pour étouffer
 la résistance, cette résistance grandira
 et se développera, comme elle se déve-
 loppe actuellement - d'une façon
 inorganisée, il est vrai - partout, sur
 toute la face de la terre russe. Et
 nous voyons que, même dans les mi-
 lieux bolchevistes qui, en signant
 le traité de Brest-Litovsk, espéraient
 conserver ~~pour~~ à la Russie le peu qu'ils
 réclamaient pour elle, que la même
 ce traité perd du terrain. Et nous savons
 qu'il y a ~~commencé~~ même une lutte
 (commencée) spontanée contre lui, une résistance
 spontanée de l'organisme malade
 de la puissante Russie. Cette résistance
 croît. Et l'on vient nous propo-
 ser de galvaniser ici, dans ~~le~~ en
 Transcaucasie, ce cadavre qui, j'en
 suis profondément convaincu, sera
 bientôt enterré là-bas, en Russie. La
 question se pose maintenant devant
 nous : saurons-nous, dans les conditions
 actuelles, protéger la démocratie trans-
 caucasienne contre le coup mortel dont
 la menace la Turquie impérialiste ?
~~By cours~~ Dans des opérations militaires qui se
 préparent, nous devons tendre tous nos
 efforts pour empêcher l'ennemi
 en lutte, une force capable de sou-
 tenir notre démocratie dans la

~~D'autre~~ de franchir nos frontières. ¹⁴⁶
 Nous savons que la partie la plus
 consciente, la mieux organisée de
 la démocratie transcaucasienne est
 déjà là-bas, au front, à Batoum,
 et qu'elle y défend les armes à la
 main la vie de cette démocratie.

de nouvelles et de nouvelles forces
 s'y rendent. Nous savons que la Tur-
 quie décomposée, qui, après quatre an-
 nées de guerre, était prête à déposer les
 armes, met son ^{unique} espoir dans
 notre ^{dissolution} ~~décomposition~~ interne, notre
 anarchie, notre inorganisation. Et
 si nous arrivons à lui opposer un
 front unique, si la démocratie sait
 organiser à temps les forces dont nous
 disposons et les jeter sur le front,
 nous n'aurons plus devant nous une
 lutte inégale; et nous pouvons vaincre
 et protéger le pays. En attendant
 toutes nos forces dans cette lutte, nous
 devons nous souvenir d'une chose:
 toutes les dissensions intérieures qui existaient
 au sein de la démocratie et des peuples
 habitant la Transcaucasie doivent pas-
 ser au second plan. Celui qui aide
 activement, les armes à la main, la
 démocratie transcaucasienne à rejeter
 en lutte, une force capable de sau-
 venir notre démocratie dans la

29

148

27

146

en porte la responsabilité non seule-
 ment devant la génération actuelle, ¹⁴⁹
 mais devant celle à venir. Nous le
 l'ennemi, est son ami; celui qui
 l'empêche de tendre toutes ses forces ¹⁴⁷
 dans la lutte qu'elle mène pour
 son existence et sa liberté contre
 l'attaque turque, est son ennemi.
 Et nous pensons que, dorénavant,
 c'est le seul critérium qui doit
 guider le gouvernement dans toute
 sa politique. Il doit tout d'abord
 adresser un appel à tous les partis
 de la Transcaucasie, les invitant à
 donner leur appui au pouvoir
 pour cette tâche urgente. En même
 temps un appel doit être adressé
 là-bas, vers la Russie, un appel
 invitant à ~~venir~~ nous aider ~~ici~~
 dans cette lutte, à ^{notre} aider ainsi ~~à~~
 la cause commune de la démocra-
 tie, à nous aider à défendre notre
 pays contre la dévastation par
 les hordes impérialistes. Si, d'autre
 part, il se trouve dans la sphère
 internationale, parmi les puissances
 en lutte, une force capable de sou-
 tenir notre démocratie dans la

29

148

en porte la responsabilité non seule-
ment devant la génération actuelle,
mais devant celle à venir. Nous la

28

147

lutte désespérée pour son ~~existence~~
et sa liberté, notre gouvernement
devoit tourner ses regards de ce côté
également et appeler à l'aide
toutes les forces qui, en raison des
conditions actuelles, sont susceptibles
de venir, à cette heure mortelle, au
secours de la Démocratie transcauca-
sienne.

En nom de la fraction social-dé-
mocrate, je déclare que nous soutien-
drons le gouvernement dans la lutte
contre le danger extérieur de toutes les
forces en notre pouvoir. Nous consi-
dérerons qu'il ne s'agit pas là d'une
lutte inégale, et que, à condition
de ^{mettre en œuvre} toutes les forces de notre démo-
cratie, nous saurons repousser l'ennemi
hors de nos frontières et ^{libérer} ~~de la menace~~
~~de~~ notre territoire. Et si même des ~~des~~
cavaliers militaires ~~menacent~~ nous
menacent, nous nous souviendrons
toujours d'une chose : la Démocratie
transcaucasienne n'a rien à perdre
dans cette lutte. Elle doit lutter
jusqu'à son dernier souffle ; elle

en porte la responsabilité non seule-
 ment devant la génération actuelle, ¹⁴⁸ mais
 mais devant celle à venir. Nous le
 savons : nos foyers ne seront détruits,
 notre liberté ne sera foulée aux pieds
 que si ~~benalévent~~ ceux qui dirigent
 les peuples déposent les armes devant
 l'ennemi. Il y a des guerres où, après
 les opérations stratégiques et les con-
 flits militaires, l'ennemi victorieux
 se trouve devant une nouvelle tâche :
 celle de détruire l'âme d'un peuple,
 d'exterminer l'esprit qui faisait
 sa vie pendant des siècles et sans le-
 quel il ne peut vivre. Nous savons
 que c'est bien d'une ^{triste} guerre ~~que~~ qu'il
 s'agit maintenant pour nos peuples.
 Et nous sommes certains que, même
 si nous ne pouvions pas ~~prendre~~ ^{avoir}
 le dessus, si, au début, nous n'étions
 pas capables de réunir des forces mi-
 litaires suffisantes pour rejeter l'ennemi,
 les peuples de la Transcaucasie
 n'en continueraient pas moins la guerre
 par tous les moyens à leur disposition.
 Les ^{deux} partis commettraient le plus
 grand crime si, ils montraient de
 même de part, d'autre, l'âme d'un Arménien, lorsqu'il
 s'agit de cette question : il s'agit là

72

nous l'accepter, pouvons-nous faire confiance

70
149

l'hésitation en face d'un ennemi ¹⁵⁰
qui attente à l'existence et à la liberté ¹⁵⁰
des peuples. Nous lutterons jusqu'à la
dernière goutte de notre sang, nous jette-
(défense de nos rons à la frontière toutes nos forces orga-
nisées, pour arrêter l'invasion ennemie.
Nous sommes sûrs que nous pourrons
sortir victorieux de cette lutte, à condition
que des coups ne nous soient portés
à l'arrière par des traîtres. (Longs ap-
plaudissements.) Mais quelle que soit
la tournure que prendront les évé-
nements, nous déclarons que nous accep-
tons cette guerre que nous n'avons pas
commencée et qui nous est imposée par
la Turquie, et que nous combattrons
jusqu'à ce que nous réussissions à sau-
ver la liberté et la démocratie. (Longs
applaudissements).

Le président. Quelqu'un désire
-t-il la parole? La parole est au
membre de la droite Arontunian.

Arontunian. - Citoyens! Vous
devez comprendre le sentiment complexe
qui agite mon âme, l'âme d'un
membre du parti "Dachnaktsion",
l'âme d'un Arménien, lorsqu'il
s'agit de cette question: il s'agit là

nous l'accepter, pouvons-nous faire confiance

34

150

de la guerre contre la Turquie, de la défense
 de notre pays et, en particulier, ¹⁵¹
 je veux le dire, de la défense de notre
 peuple arménien. A qui avons-nous affaire?
 Si nous avons affaire à un
 'état civilisé', à un état ~~constitutionnel~~
 basé sur le droit, la perspective
 de la guerre ne se présenterait pas à l'heure
 qu'il est devant nous. Si nous avons
 affaire à un gouvernement ~~susceptible~~
 dans lequel on ^{d'insérer} ~~pourrait~~ ^{général} avoir con-
 fiance, il est possible que j'en aurais
 pas à vous tenir un pareil discours.
 Mais nous avons affaire au gouverne-
 ment turc, dont l'histoire toute en-
 tière ~~porte~~ ~~de~~ ~~traie~~ est inondée du sang
 des femmes, des enfants et des vieillards.
 Nous avons affaire à la Turquie, dont
 chaque pouce de territoire est litté-
 ralement inondé de sang - non pas
 du sang des troupes qui combattent et
 est éparpillé, mais du sang des peuples
 pacifiques, des peuples qui voulaient
 leur autonomie, leur liberté. Voilà
 à qui nous avons affaire et voilà
 les conditions dans lesquelles nous avons
 à résoudre cette question: faut-il accepter
 l'ultimatum d'un tel état? Pouvons-nous

82

151

nous l'accepter, pouvons-nous faire confiance
à ce gouvernement.² Il nous dit: acceptez
le traité de Brest-Litovsk, c'est-à-dire: cédez-
nous trois sandjaks; mais la question surgit,
malgré nous: cet État se contentera-t-il de ces
trois sandjaks, ou bien ira-t-il plus loin, vers
la réalisation de son vieux projet, qui est de re-
lier Constantinople à Bagdad par un terri-
toire musulman ininterrompu, projet qu'il
s'est appliqué à réaliser pas à pas, ~~à~~ tous
les jours, à toute heure, au cours de plu-
sieurs siècles, des siècles derniers.²

Quels sont ^{les peuples} ~~ceux~~ qui, sur cette étendue
de terre, restent encore pour empêcher cet
État de réaliser son programme.² Deux pe-
tits peuples seulement: le peuple géorgien et
le peuple arménien, plus un petit nombre
d'Assyriens. Il n'est pas difficile, pour l'océan
musulman, de venir à bout de ces peuples,
surtout pour un État dont les manœuvres con-
stituent la méthode de lutte, qui peut ex-

152

terminer des nationalités entières. Et voici que le moment est arrivé où la Turquie ^{peut} ~~devient~~ exécuter son programme et atteindre son but d'emblée. Les troupes russes ont quitté le Caucase; seules sont restées quelques ^{unités} ~~troupes~~ désorganisées dont il n'est pas difficile pour la Turquie de venir à bout. Et ^{si} ~~pourquoi~~ elle peut, en ~~un~~ instant sur l'acceptation du traité de Brest-Litovsk, s'emparer sans effusion de sang des places fortes qui protègent l'existence de ces peuples, pourquoi ne le ferait-elle pas? Plus tard, on verra. Nous autres, Arméniens, le parti „Dachnaxtyoutionn“ en particulier, nous connaissons bien la Turquie. Depuis trente ans, notre parti est en lutte contre le ^{de ce pays} gouvernement; il a subi des pertes ^{considérables} ~~variées~~ et il a eu suffisamment l'occasion d'étudier ce gouvernement et ses méthodes de lutte. Nous sommes sûrs que la Turquie ne s'arrêtera pas à ce qu'elle exige en vertu du traité de Brest-Litovsk. Elle ira plus loin; elle est sûre d'être soutenue par certains éléments de la population du Caucase. S'appuyant sur

il a fourni
une quantité
de martyrs

24

15

154

ces éléments et sur ses ^{propres} forces organisées, n'ayant
 devant elle que des unités désorganisées, elle
 compte réaliser ses vues d'ensemble, attendre Bakou
 et résoudre une fois pour toutes la question, telle
 qu'elle la comprend l'Etat turc. Et rien ne nous
 garantit, par conséquent, qu'une fois le traité
 de West-Litovsk accepté par nous, la Tur-
 quie se tiendra dans certaines limites et ne
 s'appliquera pas à envahir notre pays;
 or, nous savons que dans l'art d'envahir
 les Turcs ont passé maître. L'existence toute
 entière de leur Etat est une série de destructions,
 et si, au cours du dernier siècle, nous avons
 réussi, avec l'aide des Russes et de la culture
 russe, ~~seulement~~ à établir ^{au} dans le Caucase un cer-
 tain bien-être, ce bien-être sera perdu aussitôt
 que le pied du fonctionnaire turc, du soldat
 ou de l'officier turc arrivera à fouler notre
 sol. Nous autres, Arméniens, et le parti "Sa-
 chnartgoutour" ^{en particulier}, nous savons très bien quel
 moment pénible nous traversons; nous savons

35

159

que, soit que nous acceptions les conditions de la Turquie, soit que nous ne les acceptions pas, les conséquences en seront également funestes pour notre peuple. Nous savons que la Turquie veut son anéantissement: tout ce qui s'est passé pendant ces 4 années de guerre le prouve. Les Turcs déclarent sans se gêner que, sur les 800.000 Arméniens transportés par eux en Mésopotamie, il reste à peine 30.000 personnes. Nous sommes certains que le même sort est réservé aux Arméniens transcaucasiens. Nous sommes certains que nous sommes les premiers condamnés à mort; ensuite viendra le tour de la seconde nationalité chrétienne de la Transcaucasie, les Géorgiens. Il n'y a donc point de salut pour nous.

Nous nous trouvons dans une situation telle que, quelle que soit notre bonne volonté de conciliation avec la Turquie, nous sommes obligés de penser uniquement à conserver la vie à notre peuple, à défendre son existence physique.

86
155

Si nous avions affaire à un État civilisé quelconque, nous serions peut-être ^{forcés} obligés de dire la vérité, d'avouer notre impuissance, de nous déclarer vaincus et prêts à accepter sa domination; mais nous sommes devant un État pour qui un traité, la parole donnée, n'ont aucune ^{valeur} importance. Et puisque nous sommes de toute façon condamnés à périr, ^{puisque} notre situation est celle d'un tigre aculé à un impasse, qui a la vie à défendre et à qui il importe peu qu'il ait devant lui mille ^{ennemis} (ou deux mille, nous devons nous défendre.

Nous sommes condamnés à périr avec tous les autres peuples transcaucasiens. Telle est actuellement la situation des Arméniens, et c'est pour cela qu'il ne peut y avoir pour nous aucun doute sur l'attitude que nous devons avoir à l'égard des ^{exigences} exigences de la Turquie. Je suis mandaté par la fraction Datchnatzoutioun pour déclarer que nous, et les masses populaires qui nous ont accordé

37

156

157

leurs voix, j'ai pu dire même : le peuple armé
 rien tout entier, ^{nous sommes tous} ~~et~~ persuadés qu'il n'y a point
 d'autre salut pour ^{nous} ~~lui~~ que ~~de~~ de relever ce pays
 et de prendre les armes pour aller au front dé-
 fendre ^{notre} ~~son~~ sol. Nous sommes convaincus que c'est
 le seul moyen qui ^{puisse} ~~peut~~ protéger l'existence phy-
 sique de notre peuple; nous sommes convaincus
 que son seul salut est dans la force des armes.
 C'est pourquoi, au nom de la fraction Dackma-
 tzioune, au nom de toutes les masses popu-
 laires qui nous ont donné leurs voix, j'ai déclaré
 que nous lutterons de toutes nos forces contre
 l'Etat turc, tant que nous aurons une dé-
 fense organisée, nos forts et nos lignes. Et
 si même ~~notre~~ l'ennemi, plus fort, arrive
 à nous battre, nous n'en continuerons pas
 moins la lutte, nous ne déposerons pas les
 armes et nous combattrons la Turquie,
 parce que nous n'avons pas d'autre mo-
 yen de salut que les armes. Je certifie que
 nous tous, nous soutiendrons toutes les

48

157

mesures que le gouvernement transcaucasien prendra en vue de la défense du pays. Non seulement nous fournirons les ~~adéquats~~ hommes en âge d'être appelés, mais il est probable que notre peuple tout entier, tous ceux qui sont capables de porter les armes, s'armeront et ira au front défendre notre sol. Si nous devons être vaincus, si nous devons mourir, nous, les Arméniens, nous mourrons les armes à la main!

Lordkipanidze (socialiste-révolutionnaire) soutient la nécessité d'une lutte armée contre la Turquie.

Roustambekov (du parti "moussavat") - Citoyens, membres de la Diète transcaucasienne! L'heure critique, où va peut-être se décider son existence politique, va sonner pour la démocratie transcaucasienne. Ce qui importe surtout à ce moment, c'est l'union et l'unité de tous les peuples. La démocratie trans-

dans la
question de
la guerre et
de la paix

caucasienne, s'est montrée unanime pendant toutes les phases des négociations de paix, pen-

27
 158
 tant tous les travaux de la Ditch; toutes les propositions de la Ditch transcaucasienne et du gouvernement transcaucasien ont toujours été adoptées à l'unanimité de tous les représentants des fractions. Les dernières concessions, le maximum de concessions qui a été adopté à la réunion commune du gouvernement et des représentants des fractions, a été également adopté à l'unanimité. Il faut espérer que dans l'avenir aussi, lors de la liquidation de cette question, nous resterons unanimes et arriverons à créer un front unique. Le moment est venu où, les négociations de paix n'ayant pas abouti à la liquidation de la guerre, nous sommes placés dans la nécessité de résoudre cette question par la force des armes. Les partis directeurs et qui portent le plus de responsabilité se sont nettement déclarés en faveur de la nécessité de faire cette guerre. Dans cette question - vous le savez bien et le camarade Lordkipanidze l'a confirmé - la situation de la démo-

60

159

cratie musulmane est exceptionnelle: d'abord
 en raison parce qu'elle n'était pas, jusqu'à
 présent, astreinte au service militaire, et en-
 suite en raison des liens religieux qui la rat-
 tachent à la Turquie et l'empêchent de prendre
 une part active aux opérations militaires
 contre elle-ci. Cette situation, nous ne nous
 montrons pas optimistes à cet égard. Nous
 voyons bien cette désorganisation intérieure,
 cette absence d'unité interne, qui est un
 obstacle incontestable au succès des opérations
 militaires. Le représentant des mencheviki,
 le citoyen Eseretelli, nous a dit que, dans
 cette guerre, nous n'aurons la victoire qu'à
 condition d'unité et de solidarité complètes. Or,
 nous doutons qu'on puisse arriver à cette
 unité si les hostilités commencent. Dès le début
 des travaux de la Ditch, nous en avons beaucoup
 parlé, mais, à notre très grand regret, l'unité
 n'a pu être atteinte. Si nous y arrivons, ce sera
 un grand bonheur; de plus, l'anarchie, cette

44
160

anarchie bolcheviste qui, loin de ~~se~~ prendre fin,
se développe dans une partie de la Transcaucasie,
et commence à se faire jour dans l'autre partie,
constitue, à notre avis, un obstacle sérieux au
mieux dans la guerre; c'est pourquoi, dès le début
des négociations de paix, nous ~~par~~ nous
fait notre possible pour liquider la guerre contre
la Turquie: nous lui avons cédé certaines pro-
vinces, nous avons envoyé des délégués à Trébi-
zonde, nous avons sincèrement désiré la réali-
sation des désirs et des espérances de la République
transcaucasienne toute entière, de la démocratie
transcaucasienne toute entière. Malheureuse-
ment, nous n'avons pas pu y arriver.
Comme je l'ai déjà dit, nous ne pouvons
pas prendre à cette guerre une part active;
ce n'est donc pas à nous qu'en incombent les
responsabilités ~~actives~~. Le parti "moussa-
vat" et ~~le~~ ^{les} groupe des membres ~~du~~ ^{de la République} ne se
classant dans aucun parti croit devoir faire
la déclaration suivante: " Sans prendre la respon-

stabilité de la continuation de la guerre avec la Turquie, qu'ils considèrent comme grosse de conséquences pénibles pour toute la Démocratie transcaucasienne en raison de la situation intérieure du pays, la fraction "Moussavat", le groupe de membres n'appartenant à aucun parti et le parti des musulmans de Russie ("Itikhats"), en raison de la réponse positive donnée à la question de la continuation de la guerre par les partis directeurs, déclarent que, de leur côté, ils prêteront leur concours, par tous les moyens à leur disposition, aux autres peuples de la Transcaucasie dans la lourde tâche qu'ils assument, et prendront toutes les mesures pour assurer une liquidation favorable de la guerre."

Nous espérons que, ^{dans} pour cette résolution, notre Démocratie se montrera solidaire avec nous. Nous avons confiance dans son instinct ^{politique}, qui lui montrera de quel côté elle doit se ranger et où ses intérêts seront le mieux défendus. (Applaudissements sur les bancs de la fraction "Moussavat")

Semenov (cadet) soutient la proposition du gouvernement.

Le président. La parole est au membre de la Ditché Djougueli. (^{des}Voix... Vive la garde rouge! Tout se lève; longs applaudissements qui deviennent une véritable oration.)

Djougueli. - Camarades! ~~Cher~~ Car c'est aux seuls camarades que j'adresse surtout aujourd'hui mon discours, car le moment critique ^{est} ~~est~~ ^{est} arrivé dans notre existence où seuls les efforts réunis de tous nos camarades, dispersés partout en Transcaucasie et dans toute la grande Russie, peuvent aider à sauver la démocratie révolutionnaire non seulement ~~de~~ en Transcaucasie, mais peut-être même dans la Russie toute entière. Il y a, camarades, dans la vie des peuples, des grands comme des petits, des moments tragiques qui déterminent toutes leurs destinées futures. C'est précisément un moment semblable, le plus pénible, le plus grand, le plus gros de responsabilité, qui est venu pour la démocratie trans-

163

caucasienne toute entière, et lorsque certains orateurs, en parlant de cette question qui touche l'ensemble de cette démocratie, en excluent certaines nationalités transcaucasiennes, je ne les comprends pas. S'il y a des peuples qui doivent s'opposer fortement et énergiquement à l'irruption du gouvernement contre-révolutionnaire turc dans les limites de la Transcaucasie, c'est du ~~la part~~ peuple tartare qui habite la libre Transcaucasie que doit partir la protestation la plus forte, la plus énergique et la plus active. (Applaudissements). Et ~~ici~~ la grande liberté que nous

s'il y a
un peuple
en qui

ne laissons pas encore et que nous ne laissons pas s'échapper de nos mains a pu ~~ins-~~
~~faire~~ ^{faire} ~~quelque~~ ^{notre} ~~peuple~~ les plus grands espoirs, ce peuple, c'est précisément le peuple tartare habitant la Transcaucasie, car vous savez quelle est la situation terrible, quel est l'esclavage dans lequel se trouvent les peuples soumis à l'Empire turc. Aucune

164

lumière n'attire leurs regards, ne leur promet
 la libération, et c'est seulement dans les
 limites de la Grande République Russe,
 qui traverse actuellement la crise la plus
 grave, c'est dans ses limites seulement
 que le peuple tatar a pu, comme
 toutes les ~~peuples~~ nationalités peuplant
 la Russie, concevoir des espérances et avoir
^{confiance} ~~confiance~~ dans leur réalisation. Et lorsqu'on
 ose parler ici au nom de la démocratie tar-
 tare, lorsqu'on ~~se~~ déclare qu'on
 restera neutre, qu'on n'interviendra pas,
 nous pouvons dire sans hésiter ^{(ceux qui} ~~que~~ ~~se~~
^{parlent ainsi ne} sont pas là de véritables représentants de
 la démocratie tatar. (Mugants applaudis-
ments) Je sais, camarades, que ce qu'on ap-
 pelle l'orientation vers la Turquie n'existe
 pas seulement dans les milieux tatars,
 qu'on la rencontre aussi parmi les autres
 nationalités, car il est clair qu'elle est par-
 tagée par ceux qui ont perdu dans notre

révolution ce qu'ils possédaient; ce sont eux qui ~~espèrent~~ mettent leurs espoirs dans la venue des troupes turques et dans le rétablissement d'un certain régime social et politique.

~~Ces~~ La démocratie qui ne possédait rien sous l'ancien régime et qui tient tous ses espoirs tout son avenir, de l'ouragan révolutionnaire, n'a certainement pas ces sympathies turques, car ~~la~~ l'orientation vers la Turquie, c'est le renoncement à tous les espoirs révolutionnaires et seule l'orientation ~~l'orientation~~ vers l'ensemble de la Russie en permet la réalisation.

Il me semble que la démocratie musulmane se réveille de plus en plus et se sépare nettement de ceux qui portent si catégoriquement son nom. La démocratie musulmane aspire à une vie nouvelle, et elle sera avec nous. Mais ceux qui, du temps de l'ancien gouvernement, marchaient avec le ~~zarisme~~ ^{qui}, alors, ne se déclaraient pas neutres, mais combattaient avec le ~~zarisme~~ sur tous les fronts (Appelants), - ceux là ne s'en lavaient pas les mains à cette époque, car ils savaient pour-
quoi ils se battent, pour quelle, idée précise,

pour quelles tendances politiques. Et lorsque ces couches de la population musulmane ont perdu le régime sur lequel elles s'appuyaient, lorsque la révolution russe leur a enlevé leurs derniers espoirs, ils s'en lavent maintenant les mains, bien qu'ils sachent qu'ils les lavent dans notre sang (Applaudissements), et qu'ainsi ils fournissent ^{ainsi} leur appui actif à l'impérialisme turc, à l'invasion turque (Applaudissements).
Camarades! Notre situation est telle qu'il ne peut être ~~de~~ question de neutralité, de non-intervention, car il est clair pour tous que la neutralité a le caractère d'une ^{aide} ~~soutien~~ active de la Turquie. Et lorsque le représentant de la fraction "moussavat" a dit cette parole équivoque que la fraction prendra toutes les mesures pour que la guerre soit liquidée dans un sens favorable, il a omis seulement de dire: favorable à quelle partie et à qui? (Applaudissements). Et il me semble, camarades, que la politique du parti "moussavat", qui représente la classe des grands propriétaires fonciers, cette politique qui s'en lave les mains, est une politique favorable à l'im-

perialisme turc et à l'invasion turque. Mais nous pensons que, bien que les forces de la démocratie transcaucasienne soient faibles, et qu'elles se soient éparpillées durant ces quatre années de guerre pénible et criminelle, elles ne sont cependant pas faibles au point de ne pas pouvoir parer, ^{au prix de} ~~avec~~ tous nos efforts réunis, au coup qui nous est porté dans le dos. J'ai toujours été un adversaire décidé de la guerre, qui amène l'anéantissement des petits peuples. Mais si, en répudiant la guerre, nous ne sauvons pas les peuples de l'anéantissement, mais les ~~les~~ ^{nous} abandonnons définitivement au pouvoir du vainqueur qui les anéantira physiquement et moralement, alors il ne peut pas y avoir d'hésitation dans le choix, et je deviens un ardent partisan de la guerre. Si la démocratie reprend courage, elle saura accomplir des miracles, tels qu'on en a vus dans l'histoire des grands et des petits peuples. Si nous sommes incapables de voir un tel miracle, nous n'avons aucun avenir devant nous; si nous ne savons pas nous conserver, ^(si nous ne pouvons pas) ~~et~~ accomplir, un miracle au prix de grands efforts, et

rejeter l'ennemi de nos frontières révolutionnaires
— alors auant avenir ne s'enfonce devant nous
et nous n'avons qu'à prononcer notre oraison
funèbre.

Mais je pense qu'il est encore trop tôt de
le faire. La Démocratie transcaucasienne, qui
groupe les meilleurs éléments des peuples trans-
cauciens, y compris les peuples musulmans
tartares, trouvera en elle les forces nécessaires
pour lutter contre l'impérialisme turc; elle
tâchera de prévenir l'invasion ^(de notre pays par les) des hordes
turques, dont le peuple tartare souffrirait le
plus que tout autre, car les Géorgiens
ont déjà fait entrer les terres à leurs grands pro-
priétaires et les Arméniens n'ont jamais vu
chez eux ^{la} question agraire posée d'une
façon ^{aussi} aiguë. Quant aux musulmans,
ils commencent pratiquement à s'emparer
des terres. Et bien que la fraction "moussa-
vat" déclarée, après coup, avoir ~~remis~~ cédé
ces terres, elle n'en est pas moins l'adversaire
de cette reprise (par son esprit même) qu'elle
combattrait de toutes ses forces. Si les hordes
turques arrivent ici, le parti "moussavat"

169
50

170

s'efforcer de reprendre ses droits et c'est le peuple
musulman qui en pratique le plus. La démocratie
musulmane le comprend, et elle saura ap-
pécier ce geste ^{par lequel on} ~~qui~~ s'en lave les mains et on
l'abandonne aux pachas turcs. C'est pourquoi,
camarades, il nous est impossible de mettre à
part une démocratie quelconque. Je crois que
les meilleurs éléments de la démocratie - qu'elle
soit arménienne, musulmane ou géorgienne -
défendront le territoire de la révolution, car
autrement tous ils perdront leur liberté et
tous ils périront au même titre. Et lorsque
le camarade Guaguetchxori, chef de notre
gouvernement, ~~exige~~ de nous demande de
dire nettement si nous ^{appuyons} ~~soutiendrons~~ ce que fera
le gouvernement pour la défense de nos fron-
tières, nous devons répondre que nous appor-
tons à l'autel de la liberté démocratique toutes
nos forces, toute notre vie, et cela, nous devons
le prouver non pas en paroles seulement, ^{mais} ~~pas~~
par des actes. Et ici, camarades, le sacrifice
de son sang et de sa vie est absolument insuf-
fisant. Il nous faut absolument nous tour-
ner vers ces couches aisées de la population qui,

170
H

171
jusqu'^{ici} à présent, ont trop peu participé et à la
guerre et à la révolution. Elles doivent absolument
venir aider le peuple de leurs fortunes. Si nous
mobilisons toutes les forces de la démocratie trans-
caucasienne qui défendra la révolution au prix
de sa vie et si, à côté de ces sacrifices de sang, nous
obtenons aussi des sacrifices en biens, si nous obli-
geons la classe aisée à faire ~~ce~~ ce sacrifice, notre
cause sera gagnée et nous sortirons vainqueurs
de la lutte. Alors seulement s'épanouira en une
fleur splendide cet espoir que, pendant de longues
années, nous et nos ancêtres, nous avons nourri
au fond de nos cœurs révolutionnaires. Alors,
bien entendu, aucun sacrifice ne nous fera plus
peur. Nous savons que ces sacrifices amèneront
la liberté et le triomphe de la révolution, qui
ont coûté tant de ^{perles} sacrifices, tant de sang à
nos ancêtres et à nos camarades. Et je suis sûr,
camarades, que la démocratie transcaucasien-
ne ~~se sera~~ se montrera suffisamment forte
pour cette lutte. Mais il ne faut pas céder
au pessimisme, qu'il soit actif ou passif,
car toute mollesse diminue et éparpille
nos forces. Et si nous nous lançons dans la

171
52

lutte avec toute notre ardeur révolutionnaire, si nous nous vivons qu'à l'issue de cette lutte nous devons être vainqueurs ou cadavres, j'ai que le peuple révolutionnaire finira par triompher. Et c'est alors qu'au prix de notre sang et de nos sacrifices, nous réaliserons notre plus grand espoir, notre plus grande foi révolutionnaire. (Bruyants applaudissements sur tous les bancs, à l'exception de ceux de la fraction "moussarat")

Agamator vient exposer le point de vue du parti "goummet".

Le président. La liste des orateurs est épuisée. Les débats sont ainsi terminés. Quelqu'un a-t-il une proposition à faire?

Jordania. Je pense que sur cette question importante tout a été dit aujourd'hui et que les débats sont terminés. Maintenant, il faut se mettre à l'œuvre, c'est à dire organiser cette victoire ^{pour} ~~en vue de~~ laquelle nous siégeons ici aujourd'hui et à laquelle nous travaillerons demain. Je propose donc d'adopter ~~une série~~ plusieurs résolutions pratiques. La question fondamentale que nous avons

à résoudre immédiatement ~~est~~ celle de la déli-
gation: nous devons déclarer que les pourparlers
de paix ont échoué et que nous rappelons notre
délégation. Là dessus je propose d'adopter la
résolution suivante (il lit): "Un accord
pacifique n'ayant pu être atteint ~~au sujet~~
~~des frontières~~ entre la Turquie et la Transcaucasie
relativement aux frontières de cette dernière, la
délégation transcaucasienne est invitée à
retourner immédiatement à Tiflis" (des
voix: "C'est bien!")

Le président. Y-a-t-il d'autres
propositions? Il n'y en a pas. Permettez-
moi de mettre aux voix ce texte. ^(procède au) ~~(On vote)~~

La proposition est adoptée.

Jordania. Cela fait, nous entrons of-
ficiellement dans l'arène militaire, c'est
à dire la Transcaucasie est en état de guerre
avec la Turquie. C'est pourquoi je suis d'avis
que la Diète doit proclamer l'état de siège
dans le pays. (Des voix: "C'est juste!")

Le président. - C'est la proposition
que vous voulez bien faire à la Diète?

Jordania. - Oui.

183
84

184

Le président. Personne ne demande la parole?
Je mets la proposition aux voix. (On procède au vote). La proposition est adoptée.

Jordania. Il faut, en outre, créer une organisation un Comité de combat, qui conduira la guerre et sera investi de pouvoirs extraordinaires. Je pense que ce Comité doit comprendre le président du gouvernement, qui est en même temps ministre de la guerre, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, c'est à dire qu'il faut réunir les principaux ministres, constituer avec les personnes désignées un organe ^{unique} ~~organisation~~ unique et lui accorder des pouvoirs extraordinaires. Je pense qu'il faut lui laisser le droit de ^{faire entrer dans son sein} ~~adopter~~ les personnes qu'elle croira utiles.

Le président. Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette proposition? Personne? Permettez-moi de mettre la proposition aux voix. (Voir: Nous vous le demandons ~~et~~ On procède au vote.) La proposition est acceptée.

174
55

N° 84

175

Télégramme du gouvernement trans-
cucasien rappelant la délégation

Trebizonde. Au président de la délégation
de paix, ministre des affaires étrangères Tchekhe-
keli.

Le Ditch de la Transcaucasie a adopté à
l'unanimité, dans la séance de ce soir, la
résolution suivante: "Un accord pacifique
n'ayant pu être atteint entre la Turquie et
la Transcaucasie relativement aux frontières
de cette dernière, la délégation transcaucasienne
est invitée à retourner immédiatement à Tiflis."
N° 51151. Le président du gouvernement
Guégnétchxoni."

Tiflis, le 1 (14) Avril 1918.